



PROJET DE TERRITOIRE POUR L'EAU DE L'OUEST CORNOUAILLE

2 0 2 0 - 2 0 2 5



~ Sommaire ~

Préambule.....	3
1- Le territoire et la gouvernance.....	4
1.1 Le territoire d'eau – territoire du SAGE Ouest-Cornouaille.....	4
1.2 La dynamique historique du territoire.....	4
1.3 Le portage du projet de territoire.....	6
2- Les enjeux et les objectifs de gestion de l'eau du territoire.....	11
2.1 Le diagnostic du territoire.....	11
2.2 Les enjeux du territoire.....	13
2.3 Les objectifs du territoire.....	13
3- Le projet global de gestion de l'eau.....	15
3.1 Co-construction du projet.....	15
3.2 Stratégie globale d'intervention.....	15
3.3 Articulation et synergie.....	17
3.4 Transversalité des actions.....	18
4- Le programme d'actions et les résultats attendus	18
4.1 Le programme d'actions.....	18
4.2 Les moyens humains mobilisés.....	28
5- Le calendrier et le cout prévisionnel	28
6- Les engagements des signataires.....	30
Synthèse.....	30

~ Préambule ~

Le conseil régional de Bretagne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne se sont engagés dans l'élaboration d'un Plan Breton pour l'Eau (PBE), expression d'un projet politique et d'orientations partagées, pour une gestion intégrée de l'eau à l'échelle de la Bretagne.

L'arbre des objectifs du PBE est présenté en annexe 1.

Le présent Projet de Territoire pour l'Eau vise à décliner les orientations du PBE à l'échelle du territoire du SAGE de l'Ouest-Cornouaille. **Cela suppose principalement de passer d'une logique de programme multi-thématique à une logique de projet intégré de gestion de l'eau.**

Fondé sur la concertation des acteurs locaux, le PTE de l'Ouest-Cornouaille traduit l'accord entretenu entre les différents partenaires.

Aussi, les orientations retenues sont directement liées aux enjeux et objectifs du SAGE de l'Ouest-Cornouaille :

- Reconquérir la qualité de l'eau en développant les **filières agricoles** économes en intrants.
- Restaurer la qualité des milieux aquatiques en renaturant les **cours d'eau** les plus dégradés.
- Satisfaire les usages littoraux en réalisant les profils de vulnérabilité des **zones conchylicoles**.
- Renforcer la communication en multipliant les actions de **sensibilisation** auprès des habitants du territoire.
- Poursuivre le **suivi** de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en orientant le suivi vers l'évaluation des actions.

Enfin, dans le cadre de l'animation générale, une attention particulière sera portée pour assurer la **transversalité** des politiques publiques (eau, développement économique, aménagement du territoire, biodiversité, climat, ...) et développer des **partenariats** (collectivités, acteurs économiques et monde associatif).

Le PTE de l'Ouest-Cornouaille est défini pour la période 2020-2025 et inclut deux contrats territoriaux de 3 ans.

1 – Le territoire et la gouvernance

1.1 Le territoire d'eau - territoire du SAGE Ouest-Cornouaille

Du Cap-Sizun au pays Bigouden, le périmètre du SAGE Ouest-Cornouaille correspond à un territoire hydrographique de 550 km² garant des solidarités amont-aval. Situé le long de la baie d'Audierne, ce territoire est drainé par une multitude de petits fleuves côtiers dont les deux principaux sont : le Goyen et la rivière de Pont-l'Abbé. L'agriculture et les activités littorales y jouent un rôle important. Les espaces naturels y sont nombreux et pour certains, à forte valeur patrimoniale.

- population : 70000 habitants
- organisation territoriale : 5 EPCI, 35 communes
- organisation de la compétence GEMAPI : transfert de la GEMA à OUESCO à l'exclusion des sites Natura 2000 et des parcelles classées en espace naturel sensible
- satisfaction des besoins en eau : la baisse estivale des niveaux d'eau combinée à l'augmentation de la population peut, certaines années, engendrer des restrictions d'usages
- système agricole dominant : polyculture élevage lait et porcs, bulbiculture sur le secteur de la Torche (550 exploitations, SAU : 28600 ha)
- activités littorales : tourisme balnéaire, activités nautiques, conchyliculture, algoculture, pêche à pied, pêche côtière
- activités industrielles : agro-alimentaire (transformation des produits de la mer et des produits agricoles)
- linéaire de cours d'eau : 750 km (77% en ZAP anguille, 24% classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement)
- surface de zone humide : 5000 ha
- linéaire côtier : 130 km
- 20 masses d'eau : 2 masses d'eau souterraines, 11 masses d'eau cours d'eau, 1 masse d'eau plan d'eau, 2 masses d'eau de transition, 4 masses d'eau côtières
- état des masses d'eau : 55 % des masses d'eau conformes au bon état

La carte du territoire du SAGE est présentée ci-après.

1.2 La dynamique historique du territoire

Le territoire n'a pas toujours été structuré à l'échelle de l'Ouest-Cornouaille. Historiquement, le bassin versant du Goyen et le bassin versant de la rivière de Pont l'Abbé disposaient de leur propre programme d'action (contrats Bretagne Eau Pure, contrats GP5). L'un porté par le syndicat des eaux du Goyen (SIEG), l'autre par la communauté de communes du pays Bigouden sud (CCPBS).

D'abord orienté vers un objectif d'amélioration de la qualité chimique de l'eau brute pour permettre sa potabilisation, les contrats ont évolué vers un objectif plus global d'atteinte du bon état écologique des eaux en cohérence avec les exigences de la directive cadre sur l'eau (DCE).



Territoire du SAGE Ouest-Cornouaille

La structure porteuse du SAGE, le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO), a été créée en 2009, tout d'abord pour porter la planification (élaboration du SAGE), ensuite, pour porter la planification et l'opérationnalité (mise en œuvre du SAGE et animation du programme de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques).

En 2012, le SIEG et la CCPBS ont transféré à OUESCO leur activité de gestion de la qualité de l'eau dans les bassins versants.

Sur la période 2012-2019, le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille a fonctionné hors contrat. Les actions de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques bénéficiaient du soutien financier de l'AELB, de la région Bretagne et du département du Finistère dans le cadre de programmations annuelles. Les priorités d'actions concernaient :

- la lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates (accompagnement individuel des agriculteurs),
- l'acquisition de connaissances sur les milieux aquatiques (diagnostics des zones humides et diagnostics des cours d'eau),
- la réduction de la commercialisation et de l'utilisation des pesticides non agricoles (charte « jardiner au naturel, ça coule de source »).

1.3 Le portage du projet de territoire

OUESCO est la structure porteuse du PTE.

L'organisation territoriale mise en place sur l'Ouest-Cornouaille garantie une bonne articulation entre :

- la Commission Locale de l'Eau (CLE) et OUESCO (structure porteuse du SAGE et du PTE),
- le projet politique (SAGE) et le projet opérationnel (PTE).

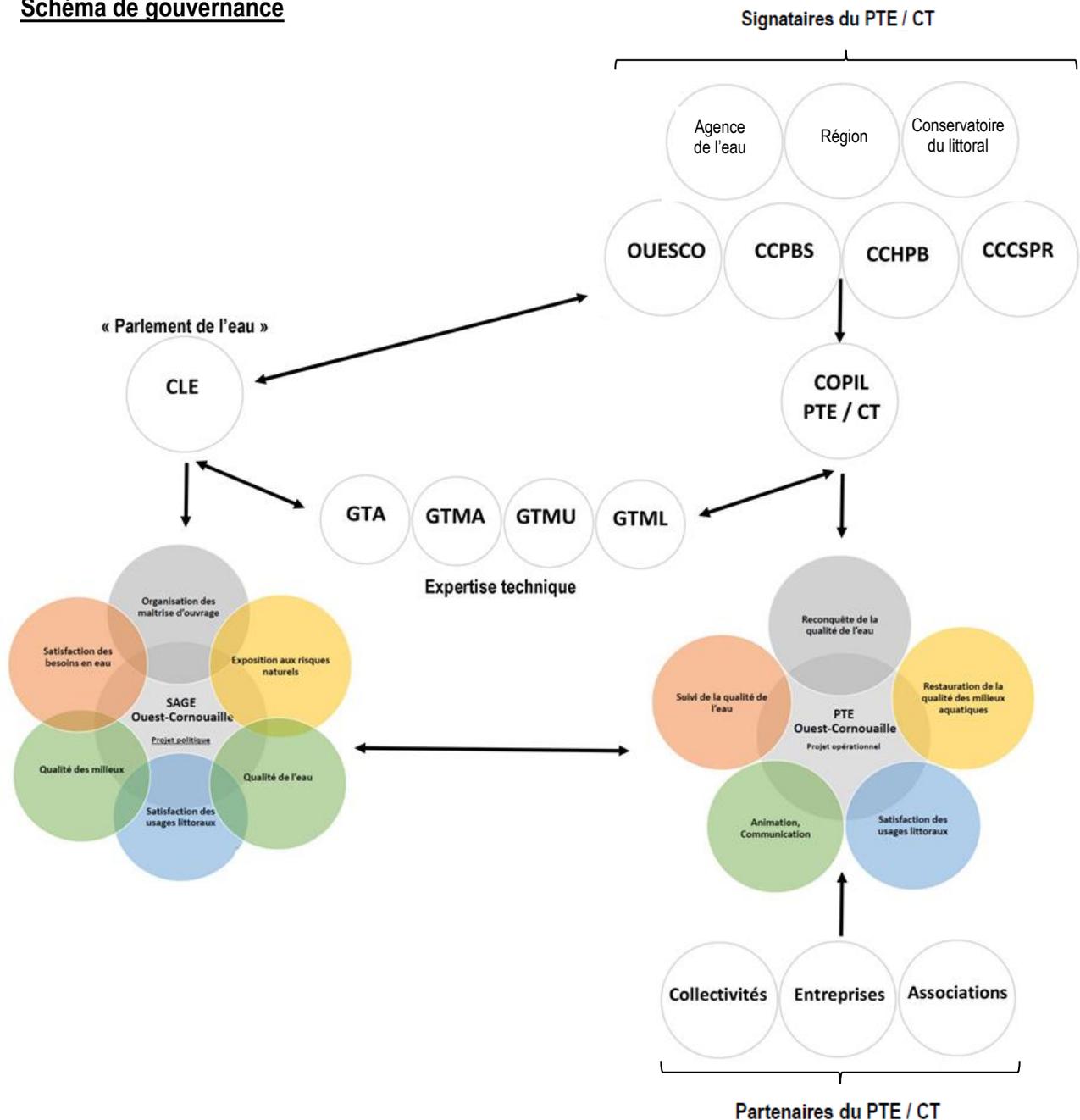
OUESCO, la CCPBS, le CCHPB, la CCCSPR, le Conservatoire du littoral, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et la Région Bretagne sont signataires du PTE de l'Ouest-Cornouaille.

L'organisation de la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques (transfert de la compétence à GEMA à OUESCO à l'exclusion des sites natura 2000 et des parcelles classées en espace naturel sensible) invite à l'émergence de nouvelles coopérations entre :

- OUESCO,
- la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS),
- la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB),
- la Communauté de Communes du Cap Sizun – Pointe du Raz (CCCSPR).

Le schéma organisationnel de la compétence GEMAPI à l'échelle de l'Ouest-Cornouaille est présenté en annexe 2.

Schéma de gouvernance



Les organes décisionnels :

- La CLE : organe décisionnel du SAGE, la CLE, aussi appelée « le parlement de l'eau », organise la démarche de planification sous tous ses aspects : animation du processus de concertation, arbitrage des conflits, validation du projet et des documents, suivi de la mise en œuvre des prescriptions, des actions et des règles.

La CLE de l'Ouest-Cornouaille est présidée par Monsieur Thierry Mavic et est composée de 40 membres répartis en 3 collèges : le collège des collectivités (20 membres dont 6 membres de OUESCO), le collège des usagers (11 membres) et le collège de l'Etat (9 membres).

- La COPIL (comité de pilotage du PTE et du CT) : organe décisionnel du PTE, le COPIL organise la démarche opérationnelle sous tous ses aspects : animation du processus de concertation, validation du projet et suivi de la mise en œuvre des actions.
Le COPIL est présidé par Monsieur Yves Kerisit et est composé des représentants des structures signataires du PTE, des représentants des structures porteuses de SAGE limitrophes, d'un représentant du syndicat intercommunaire Ouest-Cornouaille aménagement (SIOCA), d'un représentant du syndicat mixte des ports pêche-plaisance de Cornouaille, des usagers, des services de l'Etat et des partenaires financiers.

Les organes techniques :

Pour orienter le programme d'actions et répondre aux objectifs du SAGE, la CLE et le COPIL s'appuient sur l'expertise technique de 4 groupes de travail organisés autour des enjeux du territoire :

- Le GTA : Le Groupe de Travail Agricole est composé d'agriculteurs, de conseillers agricoles, de la chambre d'agriculture, et des communautés de communes, ...
- Le GTMA : Le Groupe de travail « Milieux Aquatiques » est composé des AAPPMA, d'associations de propriétaires, d'associations de protection de l'environnement, des communautés de communes et des services de l'Etat, ...
- Le GTML : Le Groupe de travail « Milieux Littoraux » est composé de conchyliculteurs, de pêcheur à pieds, de pratiquants de sports nautiques, d'associations de protection de l'environnement, du syndicat des ports pêche-plaisance de Cornouaille, des communautés de communes, des services de l'Etat...
- Le GTMU : Le Groupe de travail « Milieux Urbains » est composé d'associations de protection de l'environnement, du SIOCA et des communautés de communes...

Les maîtres d'ouvrage du PTE :

Les maîtres d'ouvrage du PTE se partagent la compétence GEMA.

- OUESCO : Le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille a pour objet la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques à l'échelle du périmètre du SAGE Ouest-Cornouaille. Il regroupe cinq EPCI (la CCPBS, la CCHPB, la CCCSPR, Quimper Bretagne Occidentale, Douarnenez Communauté) et deux syndicats d'eau (Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen, Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord Cap Sizun).

Le syndicat assure :

- la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE au nom et pour le compte de la CLE,
- le suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
- la lutte contre les pollutions diffuses,
- la création et la restauration du maillage bocager,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau*,
- la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques*.

*à l'exclusion des sites Natura 2000 et des parcelles classées en espace naturel sensible.

- La CCPBS : La communauté de communes du pays Bigouden Sud assure entre autres les missions suivantes :
 - Eau potable et assainissement,
 - Développement économique,
 - Autorisation des droits des sols,
 - Gestion des espaces naturels (Natura 2000 site de la Baie d’Audierne et de la rivière de Pont-l’Abbé, espaces naturels sensibles),
 - Submersion marine (PAPI du TRI « Quimper – littoral sud Finistère).

- La CCHPB : La communauté de communes du haut pays Bigouden assure entre autres les missions suivantes :
 - Eau potable et l’assainissement,
 - Développement économique,
 - Autorisation des droits des sols,
 - Gestion des espaces naturels.

- La CCCS : La communauté de communes du cap sizun – pointe du Raz assure entre autres les missions suivantes :
 - Développement économique,
 - Gestion des espaces naturels.

- Le Conservatoire du littoral.

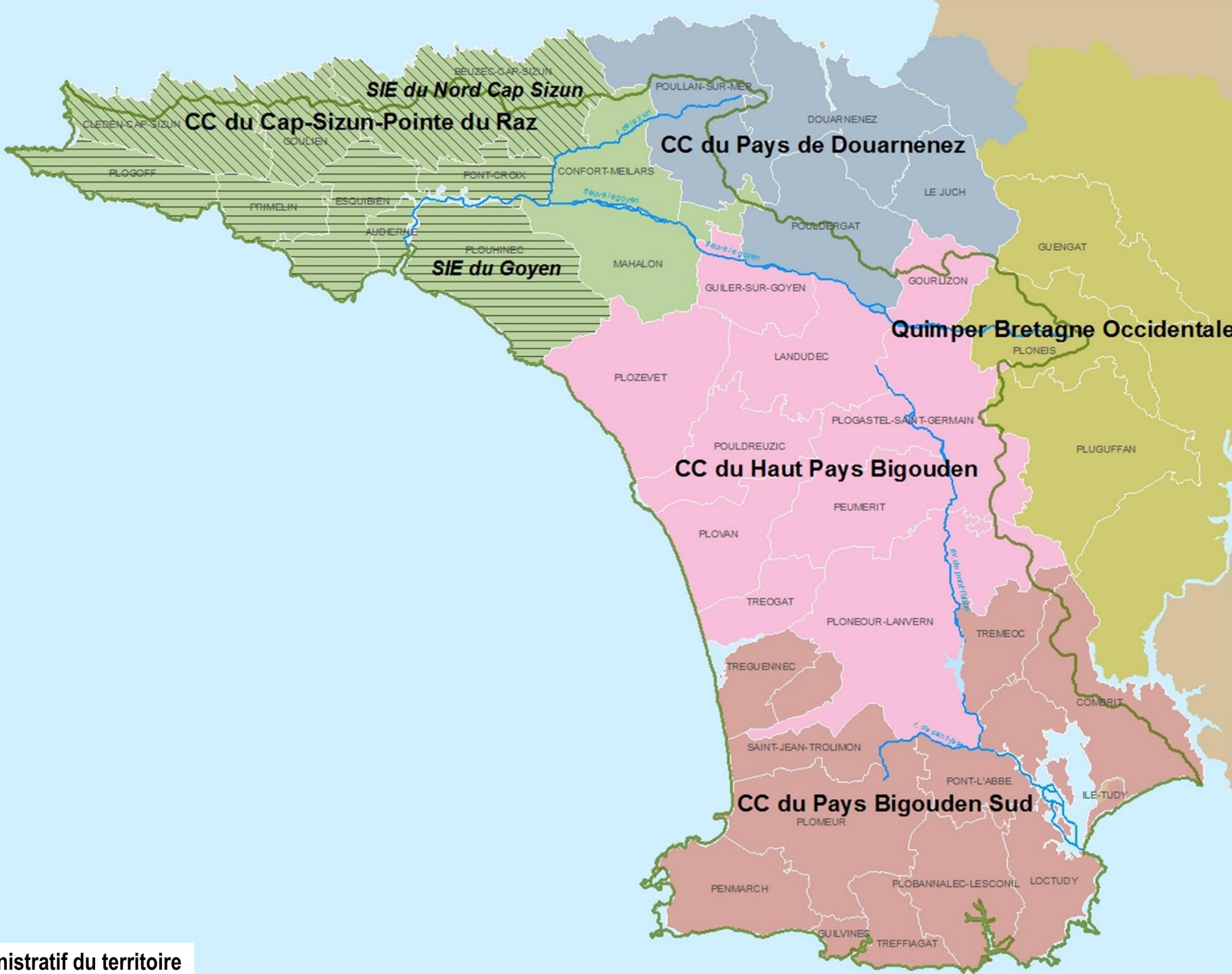
La carte du découpage administratif du territoire du SAGE est présentée ci-après.

Les partenaires techniques du PTE :

Dans le cadre du programme d’action des partenariats pourront être développés avec des collectivités (SIOCA, syndicat mixte des ports pêche-plaisance de Cornouaille, ...), des entreprises (Hénaff, ...) et des associations (AAPPMA,...)

Les partenaires financiers du PTE :

Le programme d’action bénéficie du soutien financier de l’agence de l’eau Loire Bretagne, de la région Bretagne et du département du Finistère.



Découpage administratif du territoire

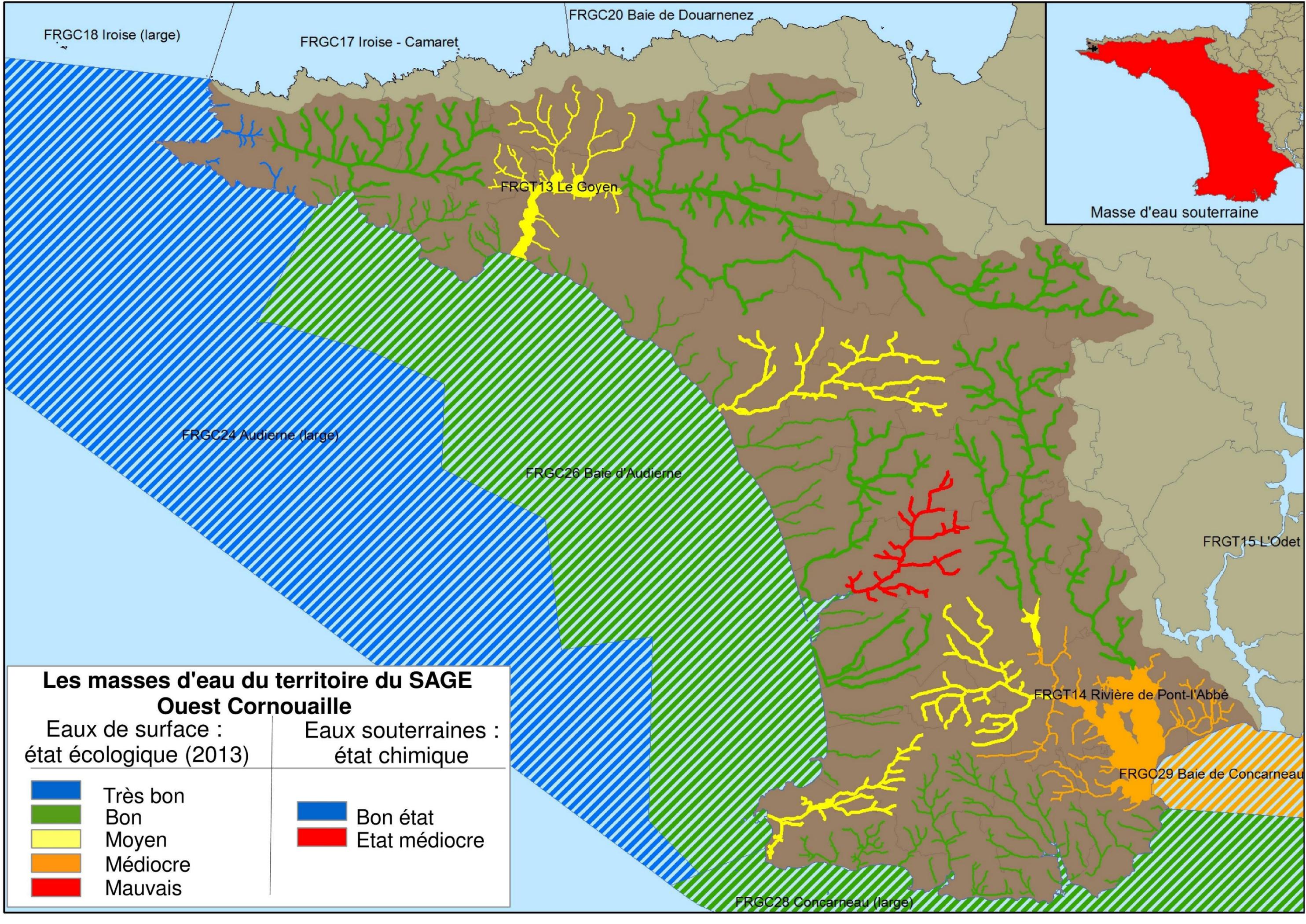
2 – Les enjeux et les objectifs de gestion de l'eau de l'Ouest-Cornouaille

2.1 Le diagnostic du territoire

L'état des masses d'eau est présenté sur la carte ci-après.

- La qualité des eaux souterraines est dégradée par les nitrates (les nappes les plus superficielles présentent des concentrations comprises entre 50 et 70 mg/l). Le diagnostic du SAGE a montré que les apports azotés au milieu étaient largement liés aux apports diffus agricoles.
A noter : la présence de cinq captages AEP prioritaires nitrates : Lannourec, Kergamet, Bromuel, Kersrat, Lesaff, et d'un captage prioritaire pesticides : Lesaff.
- La qualité des eaux superficielles est impactée par les nitrates (les cours d'eau principaux présentent des concentrations moyennes de 30 mg/l), le phosphore (le plan d'eau du moulin neuf est concerné par la mesure 3B1 du SDAGE : retenue sensible à l'eutrophisation, utilisée pour l'alimentation en eau potable et particulièrement exposée au stockage du phosphore particulaire) et les pesticides (les cours d'eau du secteur de la Torche sont considérés à risque par rapport aux pesticides).
- La qualité des eaux littorales est dégradée par la chimie et la microbiologie (6 des 7 zones conchylicoles présentent un classement inférieur à A). L'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé est concerné par la mesure 10A2 du SDAGE : site littoral sujet à la prolifération d'algues vertes sur vasière.
- La qualité des milieux aquatiques est impactée par les aménagements physiques des bassins. Les déplacements, les recalibrages, les busages, les barrages ont bouleversé la morphologie et la biologie des cours d'eau. La situation est d'autant plus alarmante que, de par son positionnement, l'Ouest-Cornouaille s'avère stratégique vis-à-vis du recrutement des Anguilles et porte une responsabilité importante dans la préservation du Saumon.
- La ressource en eau du périmètre est suffisante pour satisfaire la consommation moyenne. Toutefois, la baisse estivale des niveaux d'eau combinée à l'augmentation de la population peut engendrer des restrictions d'usages.

Sans intervention de la puissance publique, le bon état écologique et chimique des masses d'eau ne sera pas atteint à l'horizon 2027.



FRGC18 Iroise (large)

FRGC17 Iroise - Camaret

FRGC20 Baie de Douarnenez

FRGT13 Le Goyen

FRGC24 Audiernne (large)

FRGC26 Baie d'Audiernne

FRGT15 L'Odet

FRGT14 Rivière de Pont-l'Abbé

FRGC29 Baie de Concarneau

FRGC28 Concarneau (large)

**Les masses d'eau du territoire du SAGE
Ouest Cornouaille**

Eaux de surface :
état écologique (2013)

Eaux souterraines :
état chimique

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

- Bon état
- Etat médiocre



2.2 Les enjeux du territoire

Le SAGE Ouest-Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 janvier 2016.

Le SAGE identifie 6 enjeux majeurs déclinés en sous enjeux eux-mêmes déclinés en objectifs et en dispositions au sein du plan d'aménagement et de gestion durable et en articles au sein du règlement.

Enjeux		Hierarchisation
Organisation des maitrises d'ouvrages		
Satisfaction des usages littoraux	Microbiologie	
	Qualité chimique	
	Envasement des estuaires	
	Algues vertes / Phytoplancton toxique	
	Macrodéchets sur les plages	
Exposition aux risques naturels	Submersion marine	
	Erosion du littoral	
Qualité des eaux	Nitrates (Goyen, Virgile, Pont-l'Abbé)	
	Phosphore (Pont l'Abbé amont)	
	Pesticides (Penmarch, Cotier6)	
	Autres micropolluants	
	Matières organiques	
Qualité des milieux	Hydromorphologie des CE et continuité écologique	
	Zones humides	
	Plantes invasives	
Satisfaction des besoins en eau	Besoin / ressources et sécurisation	

Enjeu majeur, pour lequel le SAGE a un rôle important à jouer	
Enjeu important, pour lequel la plus-value du SAGE est moyenne	
Enjeu réel, pour lequel la plus-value du SAGE est limité	

2.3 Les objectifs du territoire

Les objectifs du SAGE sont présentés dans le tableau ci-après.

Code	Nom de la masse d'eau	SDAGE			Objectifs SAGE	Actions PAOT	Commentaires
		Etat	Risque	Objectif			
FRGG003	ME souterraine Baie d'Audieme	Médiocre	Nitrate	2021	Viser une [C] nitrate < 35 mg/l (2041).	Etude pollutions agricoles. Animation agricole. Optimisation de la fertilisation.	Captages prioritaires nitrate : Lannourec, Kergamet, Bromuel, Kerstrat, Lesaff. Captage prioritaire pesticides : Lesaff. Mise en place d'un suivi nitrate en 2019.
FRGG002	ME souterraine Baie de Douarnenez	Bon	/	2015	Viser une [C] nitrate < 35 mg/l (2041).	/	Surface très limitée à l'extrémité nord-ouest du périmètre du SAGE.
FRGR1309	ME cours d'eau Ruisseau du Loch	Bon	Morphologie	2015	Non dégradation de l'état nitrates. Atteindre/maintenir le bon état phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées.	/	Cours d'eau en ZAP anguille et en liste 1. En aval : eau de baignade en qualité suffisante. STEP prioritaire baignade : Cléden Cap Sizun , Plogoff.
FRGR0081	ME cours d'eau Rivière du Goyen	Bon	/	2015	Réduire de 30% les flux de nitrates et atteindre une [C] < 30 mg/l (2022). Atteindre/maintenir le bon état phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. Rétablir la continuité écologique.	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion. Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages. Gestion des eaux pluviales. Gestion des eaux usées (AC et ANC). Réaliser une étude transversale. Entretien des cours d'eau.	Concentration en nitrates (30.6 mg/l en 2018) > aux objectifs du SAGE. Concentration en pesticides > aux objectifs du SAGE. Cours d'eau en ZAP anguille, en liste 1 et en liste 2. Etude pour la reconquête de la continuité écologique du moulin de Pennahan réalisée en 2018.
FRGR1282	ME cours d'eau Rivière de la Virgule	Moyen	Continuité	2021	Réduire de 30% les flux de nitrates et atteindre une [C] < 30 mg/l (2022). Atteindre/maintenir le bon état phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. Rétablir la continuité écologique.	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion. Rétablir la continuité écologique.	Concentration en nitrates (32.2 mg/l en 2018) > aux objectifs du SAGE. Cours d'eau en ZAP anguille et en liste 1. Présence de nombreux obstacles à la continuité sur un faible linéaire. Etude pour la reconquête de la continuité écologique de l'ouvrage de lessunus et de moulin Coing réalisée. STEP prioritaire conchyliculture : Plozévet.
FRGR1648	ME cours d'eau Ruisseau de Kergalan	Bon	Morphologie	2015	Non dégradation de l'état nitrates. Atteindre/maintenir le bon état phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. Protéger les zones humides existantes.	/	Cours d'eau en ZAP anguille et en liste 1.
FRGR1265	ME cours d'eau Ruisseau de Trunvel	Mauvais	Continuité Morphologie	2015	Non dégradation de l'état nitrates Atteindre/maintenir le bon état phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. Protéger les zones humides existantes.	Réduire l'usage et limiter les apports de pesticides agricoles.	Cours d'eau en ZAP anguille et en liste 1.
FRGR1231	ME cours d'eau Ruisseau de St Vio	Bon	/	2015	Non dégradation de l'état nitrates Atteindre/maintenir le bon état phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. Protéger les zones humides existantes.	Réduire l'usage et limiter les apports de pesticides agricoles. Restauration et gestion des zones humides Gérer les usages et la fréquentation sur le site naturel Gestion de la biodiversité	Cours d'eau en ZAP anguille et en liste 1. Prélèvements pour irrigation agricole.
FRGR1214	ME cours d'eau Ruisseau de Penmarch	Moyen	Morphologie Pesticides	2027	Restaurer la morphologie du cours d'eau. Protéger les zones humides existantes. Rétablir la continuité écologique.	Restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités du cours d'eau	Cours d'eau en ZAP anguille et en liste 1. Restauration de la continuité écologique à l'exutoire réalisée. Zone de marais rétro-littorales traversée par un cours d'eau dégradé et bordé par une zone urbanisée. Concentration en pesticides > aux objectifs du SAGE. STEP prioritaire pêche à pied : Penmarch.
FRGR1581	ME cours d'eau Rivière de Pont l'Abbé	Bon	/	2015	Réduire de 30% les flux de nitrates et atteindre une [C] < 30 mg/l (2022). Viser le haut de la classe du bon état phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. Rétablir la continuité écologique.	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion. Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages. Gestion des eaux usées (AC et ANC). Réaliser une étude transversale. Entretien des cours d'eau.	Concentration en phosphore total > aux objectifs du SAGE. Bassin versant concerné par la mesure 3B1 du SDAGE car situé en amont d'une retenue sensible à l'eutrophisation, utilisé pour l'alimentation en eau potable et particulièrement exposé au stockage du phosphore particulaire. Cours d'eau en liste 1 et en liste 2. Concentration en pesticides > aux objectifs du SAGE. En aval : prolifération d'algues vertes sur vasière.
FRGR1580	ME cours d'eau Ruisseau de Lanvern	Bon	Continuité	2015	Réduire de 30% les flux de nitrates et atteindre une [C] < 30 mg/l (2022). Viser le haut de la classe du bon état phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. Rétablir la continuité écologique.	/	Concentration en phosphore total > aux objectifs du SAGE. Bassin versant concerné par la mesure 3B1 du SDAGE car situé en amont d'une retenue sensible à l'eutrophisation, utilisé pour l'alimentation en eau potable et particulièrement exposé au stockage du phosphore particulaire. En aval : prolifération d'algues vertes sur vasière.
FRGR1232	ME cours d'eau Ruisseau de St Jean	Moyen	Morphologie Macropolluants Pesticides	2021	Réduire de 30% les flux de nitrates et atteindre une [C] < 30 mg/l (2022). Atteindre/maintenir le bon état phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées.	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion. Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages. Gestion des eaux pluviales. Gestion des eaux usées (AC et ANC). Entretien des cours d'eau. Restauration des cours d'eau.	Cours d'eau en ZAP anguille et en liste 1. Cours d'eau recalibré. En aval : prolifération d'algues vertes sur vasière.
FRGR1631	ME cours d'eau Ruisseau de Tréméoc	Bon	/	2021	Réduire de 30% les flux de nitrates et atteindre une [C] < 30 mg/l (2022). Atteindre/maintenir le bon état phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées.	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion. Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages. Gestion des eaux usées (AC et ANC). Entretien des cours d'eau. Rétablir la continuité écologique	Cours d'eau en ZAP anguille et en liste 1. En aval : prolifération d'algues vertes sur vasière.
FRGL040	ME plan d'eau Retenue du Moulin neuf	Moyen	Eutrophisation Continuité	2021	Atteindre le bon état phosphore dans la retenue du moulin neuf. Rétablir la continuité écologique.	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion.	Retenue sensible à l'eutrophisation, utilisée pour l'alimentation en eau potable et particulièrement exposée au stockage du phosphore particulaire. Passe à poisson sélective (cours d'eau en liste 2). En amont : bassins concernés par la mesure 3B1 du SDAGE. En aval : forte température de l'eau, eutrophisation, déficit sédimentaire, dégradation morphologique, et algues vertes sur vasière.
FRGT13	ME transition Goyen	Mauvais (chimique) Moyen (écologie)	Micropolluants	2015	Atteindre le classement des zones conchylicoles en A (horizon 2028) Atteindre le bon état chimique Lutter contre l'envasement ou l'ensablement des estuaires Limiter le développement des phytoplanctons toxiques	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion. Réduire la pression phosphorée et azotée liée aux élevages. Gestion des eaux pluviales. Gestion des eaux usées (AC et ANC). Etude transversale. Entretien des cours d'eau.	Zone conchylicole classée en B. Blooms de phytoplanctons toxiques. Aires de carénage non conforme à l'article 1 du règlement du SAGE. En amont : Concentration en nitrates (30.6 mg/l en 2018) > aux objectifs du SAGE. STEP prioritaire conchyliculture : Beuzec Cap Sizun, Pont-Croix.
FRGT14	ME transition Rivière de Pont-l'Abbé	Médiocre	Eutrophisation	2027	Atteindre le classement des zones conchylicoles en A (horizon 2028) Atteindre le bon état chimique Lutter contre l'envasement ou l'ensablement des estuaires Limiter le développement des algues vertes	Gestion des eaux usées (AC et ANC) Etude transversale Entretien des cours d'eau	Zones conchylicoles : 2 zones classées en B, 1 zone non classée. Prolifération d'algues vertes sur vasière, zone concernée par la mesure 10A2 du SDAGE. Blooms de phytoplanctons toxiques.
FRGC29	ME côtière Baie de Concarneau	Médiocre	Eutrophisation	2027	Limiter le développement des algues vertes Atteindre le bon état chimique Maintenir la bonne qualité des eaux de baignade. Limiter la présence de macrodéchets sur le littoral	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion.	Prolifération d'algues vertes, zone concernée par la mesure 10A1 du SDAGE. Blooms de phytoplanctons toxiques. STEP prioritaire pêche à pied / conchyliculture : Combrit, Pont-l'Abbé.
FRGC28	ME côtière Concarneau large	Bon	/	2015	/	/	/
FRGC26	ME côtière baie d'Audieme	Bon	/	2015	Maintenir la bonne qualité des eaux de baignade. Limiter la présence de macrodéchets sur le littoral	/	Eau de baignade en qualité suffisante sur la plage du Loch. STEP prioritaire conchyliculture : Pouldreuzic.
FRGC24	ME côtière Audieme large	Tres bon	/	2015	/	/	/

3 – Le projet global de gestion de l'eau

3.1 Co-construction du projet

Les acteurs du territoire sont accordés sur l'idée de la rédaction et de la mise en œuvre d'un PTE pour répondre aux enjeux et aux objectifs du SAGE.

La définition et la validation du projet résultent d'un long processus de concertation :

- Orientations techniques : de septembre 2018 à mai 2019, la consultation des groupes de travail (GTA, GTMA, GTML et GTMU) a permis de mobiliser l'expertise des acteurs.
- Construction du projet : de mars à avril 2019, les réunions du COPIL ont permis d'assurer la cohérence globale du projet.
- Partage du projet : en juin 2019, les conseils communautaires (CCPBS, CCHPB, CCCSPR) ont donné leur accord de principe au projet.
- Validation du projet : par le comité syndical de OUESCO (délibération du 13/06/19) et par la CLE (avis motivé de la CLE du 4/07/19). Les EPCI délibéreront en novembre 2019.

3.2 Stratégie globale d'intervention

D'un point de vue général, le PTE de l'Ouest-Cornouaille vise :

- l'atteinte du bon état des masses d'eau ~ la priorité sera donnée aux masses d'eau dégradées,
- la satisfaction des objectifs du SDAGE ~ la priorité sera donnée aux bassins concernés par les dispositions 3B1, 10A2, 10D1.
- la satisfaction des objectifs du SAGE ~ la priorité sera donnée aux enjeux suivants : qualité de l'eau, qualité des milieux et satisfactions des usages littoraux.

Pour l'enjeu de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie consiste à renforcer l'animation agricole (ambition nouvelle pour les filières, sur le phosphore et les pesticides), au détriment de l'animation visant la réduction des pesticides non agricole (arrêt de la charte « jardiner au naturel, ça coule de source »).

L'action agro-environnementale sera localisée. Pour chacun des enjeux identifiés (nitrates, phosphore, pesticides) la définition de zones d'actions prioritaires (ZAP) permettra de concentrer les efforts d'animation :

- La « ZAP nitrates » inclut : les bassins dont la concentration moyenne en nitrate est supérieure aux objectifs du SAGE (Goyen et Virgule), les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé - site sujet à la prolifération des algues vertes (Pont

l'Abbé, Lanvern, Saint Jean et Tréméoc), les périmètres de protection de captage prioritaires pour les nitrates (Lannourec, Kergamet, Bromuel, Kersrat, Lesaf).

- La « ZAP phosphore » inclut : les bassins situés en amont de la retenue du moulin Neuf – site sensible à l'eutrophisation (Pont-l'Abbé, Lanvern).
- La ZAP pesticides inclut : les bassins à risques pour les pesticides (Penmarch et côtier 6), les périmètres de protection de captage prioritaires pour les nitrates (Lesaf).

L'animation nitrates ciblera prioritairement les jeunes agriculteurs. Dans le cadre d'une convention, OUESCO proposera au EPCI de conditionner le versement de leur aide à l'installation à la réalisation d'un diagnostic/projet nitrate.

Pour les actions phosphores une étude sera réalisée à l'échelle de la ZAP pour évaluer la part des flux de phosphore liée à l'agriculture et identifier les exploitations prioritaires. L'animation ciblera les exploitations identifiées pour réaliser des diagnostics/projet phosphore.

L'animation pesticides ciblera l'ensemble des agriculteurs de la ZAP pour réaliser des diagnostics/projet pesticides.

Pour l'enjeu de restauration de la qualité des milieux aquatiques, la stratégie consiste à renaturer les cours d'eau pour rétablir l'ensemble de leurs fonctionnalités. Concernant la restauration morphologique la priorité sera donnée aux tronçons dégradés identifiés dans les diagnostics des cours d'eau. Concernant la continuité écologique la priorité sera donnée aux cours d'eau classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement et aux estuaires de la ZAP Anguille. Les opérations sont discutées avec les propriétaires selon les priorités suivantes : effacement / arasement / aménagement.

En marge de la stratégie « cours d'eau », la stratégie « zones humides » consiste à protéger les zones humides existantes (référence : inventaires communaux des zones humides) en les intégrant dans les documents d'urbanisme et à mettre en valeur les zones humides patrimoniales en les labellisant Ramsar.

Pour l'enjeu de satisfaction des usages littoraux, la stratégie consiste à développer une animation littorale et à concentrer les efforts sur l'amélioration de la qualité microbiologique des eaux des zones conchylicoles. Des profils de vulnérabilité seront réalisés et animée sur les zones de production de coquillage dont la qualité est inférieure à A.

En marge de la stratégie « microbiologique » des actions visant la réduction de la prolifération des algues vertes sur vasières et l'amélioration de la qualité chimique des eaux littorales seront entreprises. Sur ce dernier point, la priorité sera donnée à l'aménagement des aires de carénage.

Pour le suivi de la qualité de l'eau et des milieux, la stratégie consiste à rompre avec la logique des suivis historiques et à orienter les protocoles vers l'évaluation des actions.

Le suivi des eaux superficielles concernera les paramètres suivants : nitrates, phosphore totale et orthophosphates, pesticides, biologie et microbiologie.

Le suivi des eaux souterraines concernera les nitrates (en application du protocole défini par l'étude de caractérisation de la masse d'eau souterraine de la baie d'Audierne et mise en place d'un protocole de suivi sur le paramètre nitrate).

Pour la communication, la stratégie consiste à orienter les opérations de sensibilisation vers les habitants de l'Ouest-Cornouaille au-delà des acteurs « expert » : agriculteurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement.

3.3 Articulation et synergie

L'organisation territoriale de l'Ouest-Cornouaille traduit les efforts de mutualisation déjà réalisés. Cependant dans le cadre du projet, la CLE et les signataires du PTE s'engagent à favoriser l'émergence de nouvelles solidarités territoriales.

Articulation et synergie supra-territoriale :

- Mutualisation des missions administratives (réalisation des procédures budgétaires et comptables, gestion de la paie, gestion administrative du personnel, appui à la gestion des marchés publics) avec le territoire du SAGE baie de Douarnenez.
- Création d'une commission inter-SAGE Ouest-Cornouaille / Odet / Sud Cornouaille à l'échelle des masses d'eau côtières « baie de Concarneau » et « Concarneau large ».
- Etude des possibilités de mutualisation des missions d'animation littorale avec les territoires du SAGE Odet et du SAGE Sud-Cornouaille. Dans l'attente d'un aboutissement et compte tenu de l'ambition croissante de OUESCO, le PTE prévoit le recrutement (à temps complet) d'un animateur « milieux littoraux » pour assurer l'animation littorale et le suivi de la qualité de l'eau.
- Etude des possibilités de mutualisation des missions de suivi de la qualité de l'eau avec le territoire du SAGE baie de Douarnenez.

Articulation et synergie intra-territoriale : Développement des partenariats avec :

- Les services « développement économiques » des EPCI : organisation de réunions de travail régulières (GTA, développement des filières agricoles économes en intrants ...), dans la mesure du possible, signature de conventions visant à conditionner le versement des aides à l'installation des jeunes agriculteurs à la réalisation d'un diagnostic/projet nitrate.
- Les services « espaces naturelles » des EPCI : organisation de réunions de travail régulières (Natura 2000, PAPI, GTMA, ...), réalisation d'une étude pour la restauration morphologique du ruisseau de Penmarch sous une maîtrise d'ouvrage communes (OUESCO / CCPBS), appui technique à la labélisation Ramsar.

- Les services « eau et assainissement » des EPCI : organisation de réunions de travail régulières (alimentation en eau potable, amélioration des systèmes d'assainissement, ...), appui technique aux opérations du PTE réalisés sous maîtrise d'ouvrage des EPCI : refonte de la passe à poisson du barrage du moulin Neuf et renaturation de la zone humide de Bringall.
- Les services « voiries » des EPCI : appui technique aux opérations du PTE réalisés sous maîtrise d'ouvrage des EPCI : renaturation de l'embouchure de la Virgule.
- Le SIOCA : organisation de réunions de travail (articulation SAGE / SCOT).
- Le syndicat mixte des ports pêche / plaisance de Cornouaille : aménagement des aires de carénage (mise en conformité avec le règlement du SAGE), amendement des règlements portuaires (recommandations sur l'utilisation des biocides et la récupération des eaux grises et noires des bateaux).
- Développement de partenariats avec les acteurs économiques : développement des filières agricoles en intrants, charte des conseillers et des prescripteurs, ...
- Développement de partenariats avec le monde associatif : implication des AAPPMA dans les chantiers de plantations de ripisylve et d'arrachage de plantes invasives.

3.4 Transversalité des actions

Dans le cadre de son animation générale, le PTE assurera la transversalité des actions et des politiques publiques. Une attention particulière sera portée aux articulations suivantes :

- eau et économie,
- eau et urbanisme,
- eau et biodiversité,
- eau et usages.

4 – Le programme d'actions et les résultats attendus

4.1 Le programme d'actions

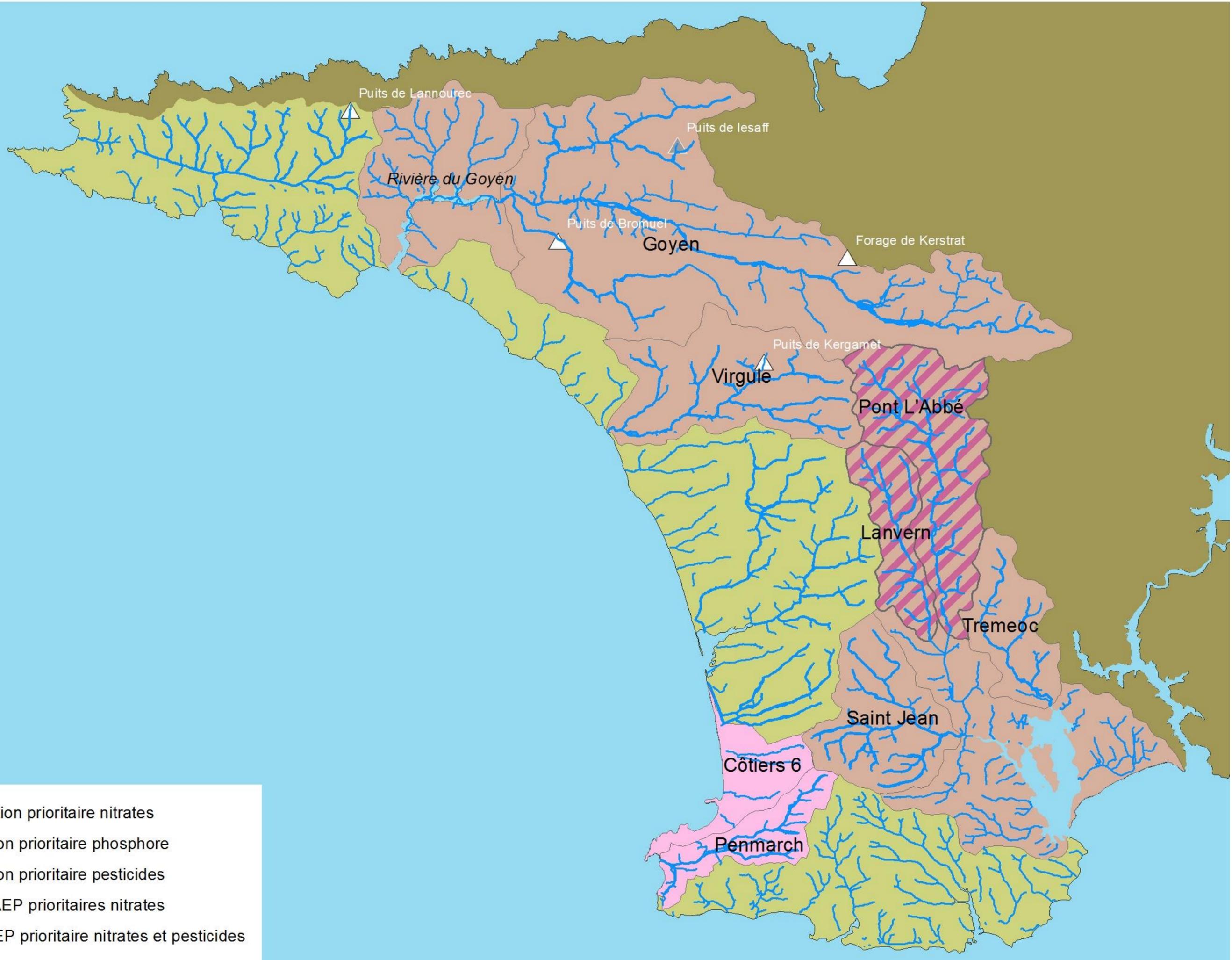
Les objectifs (thématiques et opérationnels), les actions et les indicateurs associés sont présentés par orientations dans les tableaux ci-après.

🔹 Reconquête de la qualité de l'eau

Objectifs thématiques	Actions	Descriptions	Echelle	Dispositions PAGD	Maitrise d'ouvrage	Régie/ Prestation	Objectifs opérationnels	Objectifs de résultats	Hiérarchisation
Renforcer la mobilisation des acteurs de la filière agricole.	Animation du GTA	Animation d'un groupe technique réunissant les acteurs de la filières agricoles pour orienter et suivre le programme agro-environnemental.	Ouest-Cornouaille	3	OUESCO	Régie	3 réunions / an	Viser une concentration nitrate < 35 mg/l dans les eaux souterraines. Réduire de 30% les flux de nitrates et atteindre une concentration < 30 mg/l dans les eaux superficielles de la ZAP nitrate.	
	Animation de la charte des prescripteurs et des conseillers	Renfort des partenariats avec les coopératives, les centres comptables, les groupements de porcs, ... pour agir dans un cadre commun de conseil et optimiser les pratiques et les systèmes agricoles.	Ouest-Cornouaille	39, 41, 42, 43	OUESCO	Régie	> 8 signataires		
	Développement des filières agricoles économes en intrants	Développement des partenariats avec les acteurs de l'agro-alimentaire pour faire évoluer les systèmes d'exploitation. 2020 sera consacré à l'identification des dynamiques territoriales	Ouest-Cornouaille	39, 41, 43	OUESCO + EPCI	Régie	> 1 filière		
	Animation du GTMU	Animation d'un groupe technique réunissant les acteurs pour orienter et suivre la démarche « entretenir au naturel ».	Ouest-Cornouaille	3	OUESCO	Régie	1 réunions / an		
Limiter les fuites d'azote vers le milieu	Accompagnement agro-environnemental des agriculteurs	Réalisation de diagnostics / projets nitrates sur les exploitations. Le projet agro-environnemental associera l'agriculteurs et les conseillers pour formaliser des engagements à l'échelle de l'exploitation : amélioration les pratiques agronomiques, optimisation des systèmes d'exploitation et gestion du territoire. (priorité : jeunes agriculteurs)	ZAP nitrates FRGR0081 FRGR1282 FRGR1581 FRGR1580 FRGR1232 FRGR1631 FRGG003	39, 61	OUESCO	Prestation	Accompagnement et suivi de 50 % des 400 exploitations (il reste 75 exploitations à accompagner sur 200).	Viser le haut de haut de la classe du bon état phosphore dans les eaux superficielles de la ZAP phosphore. Respecter la norme pesticide des eaux distribuées dans les eaux superficielles (priorité à la ZAP pesticides).	
Limiter les transferts de phosphore vers le milieu		Réalisation d'une étude territoriale pour évaluer la part des flux de phosphore liée à l'agriculture et identifier les exploitations prioritaires. Réalisation de diagnostics / projets phosphore sur les exploitations prioritaires. Le projet agro-environnemental associera l'agriculteurs et les conseillers pour formaliser des engagements à l'échelle de l'exploitation : amélioration les pratiques agronomiques, optimisation des systèmes d'exploitation et gestion du territoire.	ZAP phosphore FRGR1581 FRGR1580	41	OUESCO	Prestation	Accompagnement et suivi de 20% des 90 exploitations (soit 18 exploitations)		
Réduire l'utilisation des pesticides et limiter leur transfert vers le milieu		Réalisation de diagnostics / projets pesticides (DPR2) sur les exploitations prioritaires. Le projet agro-environnemental associera l'agriculteurs et les conseillers pour formaliser des engagements à l'échelle de l'exploitation : amélioration les pratiques agronomiques, optimisation des systèmes d'exploitation et gestion du territoire.	ZAP pesticides FRGR1214	42, 43, 44	OUESCO	Régie	Accompagnement et suivi de 100% des 20 exploitations.		
	Accompagnements techniques des communes	Réalisation de formations (élus et agents municipaux) pour rappeler la réglementation, préconiser des solutions adaptées aux contraintes locales, encourager à la labélisation « zéro phyto » et limiter l'utilisation des plantes invasives.	Ouest-Cornouaille	46, 47, 66	OUESCO	Prestation	Accompagnement de 100% des communes (il reste 23 communes à accompagner sur les 35)		

Actions centrales du PTE	
Actions périphériques du PTE	

Le périmètre des ZAP est présenté sur la carte ci-après.



-  Zones d'action prioritaire nitrates
-  Zone d'action prioritaire phosphore
-  Zone d'action prioritaire pesticides
-  Captages AEP prioritaires nitrates
-  Captage AEP prioritaire nitrates et pesticides

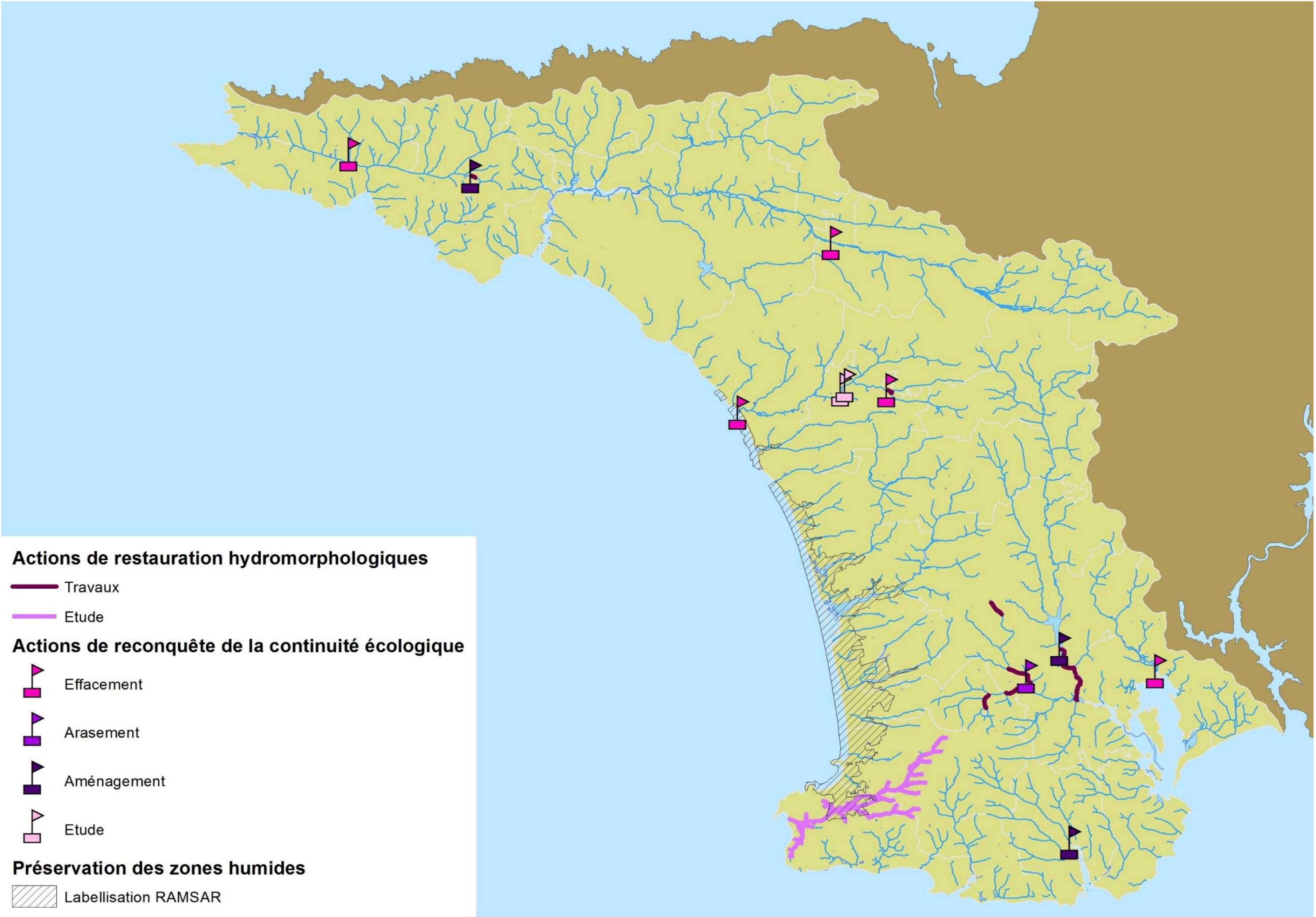
Restoration de la qualité des milieux aquatiques

Objectifs thématiques	Actions	Descriptions	Echelle	Dispositions PAGD	Maitrise d'ouvrage	Régie/ Prestation	Objectifs opérationnels	Objectifs de résultats	Hiérarchisation
Maintenir la mobilisation des acteurs	Animation du GTMA	Animation d'un groupe technique réunissant les acteurs pour orienter et suivre le programme « milieux aquatiques ».	Ouest-Cornouaille	3	OUESCO	Régie	3 réunions / an	Restauration morphologique des cours d'eau les plus dégradés : . Travaux : 6.5 km	
Restaurer les cours d'eau : . restaurer la morphologie des cours d'eau . rétablir la continuité écologique	Renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé du barrage du moulin neuf à l'estuaire	Refonte de la passe à poisson du moulin neuf pour rétablir la continuité piscicole de la rivière (espèces cibles : anguille, truite de mer). Restauration du lit mineur sur l'ensemble du linéaire. Remise du cours d'eau dans son talweg, reméandrage, recharge granulométrique, arrachage de plantes invasives et plantation de ripisylve pour restaurer toutes les fonctionnalités de la rivière : hydrologie, biologie et physico-chimie (températures et nitrates). Suppression des bassins d'exhaure de l'usine de Bringall pour restaurer la zone humide.	Rivière de Pont-l'Abbé aval	54, 55, 66	OUESCO - CCPBS	Prestation	Restauration morphologique : 3000 ml Reconquête de la continuité écologique : 1 aménagement	Définir un programme de restauration morphologique du ruisseau de Penmarch. Viser la reconquête de la continuité écologique : . 5 effacements, . 1 arasement, . 3 aménagements, . 2 études.	
	Renaturation de la Virgule	Renaturation de l'embouchure de la Virgule (site de Lessunus) : suppression de l'aqueduc et augmentation des capacités hydrauliques du pont routier pour favoriser l'ouverture naturelle de la brèche dans le cordon de galets en période de crue et rétablir la continuité écologique. Réalisation d'une étude pour la reconquête de la continuité écologique du Moulin de Trégonquen et du moulin de Créménec. Suppression de l'étang de Kerlever pour restaurer les fonctionnalités du cours d'eau : éviter le colmatage et réduire la température, restaurer la continuité écologique et le peuplement piscicole.	Rivière de la Virgule FRGR1282	54, 55	OUESCO - CCHPB	Prestation	Restauration morphologique : 300 ml Reconquête de la continuité écologique : 2 effacements 2 études	Protéger les zones humides existantes. Mettre en valeur les zones humides patrimoniales.	
	Restauration du ruisseau de Saint Jean	Restauration du lit mineur sur les tronçons les plus dégradés : Tronçon de Raphalen : remise du cours d'eau dans son talweg, reméandrage et recharge granulométrique. Tronçon de Quelordan : arasement d'un obstacle rocheux, restauration du lit mineur par déblais/remblais et recharge granulométrique. Tronçon de Kerfiat : recharge granulométrique et plantation de ripisylve. Tronçon du bourg de Saint-Jean-Trolimon : aménagement de buse, recharge granulométrique et aménagement de points d'abreuvement.	Ruisseau de Saint Jean FRGR1232	54, 55, 66	OUESCO	Prestation	Restauration morphologique : 3200 ml Reconquête de la continuité écologique : 1 arasement		
	Restauration du ruisseau du Loch	Effacement du seuil de l'ancien moulin de Kerham et aménagement de la buse de Penn Ar Roz pour rétablir la continuité écologique.	Ruisseau du Loch FR GR1309	55	OUESCO	Prestation	Reconquête de la continuité écologique : 1 effacement 1 aménagement		
	Aménagement de la buse de Saint Alour sur le Ster	Aménagement du premier ouvrage (logique aval/amont) pour rétablir la continuité écologique (espèce cible : anguille)	Ruisseau du Ster	55	OUESCO	Prestation	Reconquête de la continuité écologique : 1 aménagement		
	Effacement du seuil du moulin du Pouldon sur le ruisseau de Tréméoc	Effacement du premier ouvrage (logique aval/amont) pour rétablir la continuité écologique (espèces cibles : anguille, truite de mer)	Ruisseau de Tréméoc FRGR1631	55	OUESCO	Prestation	Reconquête de la continuité écologique : 1 effacement		
	Suppression du bief de l'ancienne pisciculture sur le Goyen	Suppression de l'ouvrage et du bief de l'ancienne pisciculture pour rétablir la continuité écologique et améliorer le fonctionnement hydro-morphologique (ligne d'eau, ...).	Rivière du Goyen FRGR0081	55, 54	OUESCO	Prestation	Reconquête de la continuité écologique : 1 effacement		
	Réalisation une étude pour la restauration morphologique du ruisseau de Penmarch	Du fait de la diversité des enjeux et de leur complexité, la réalisation d'une étude permettra la définition d'un programme de restauration morphologique. Les propositions d'interventions seront formulées au regard des coûts et des gains écologiques.	Ruisseau de Penmarch FRGR1214	55	OUESCO - CCPBS	Prestation	1 études		
	Accompagnement des propriétaires à l'entretien raisonné des cours d'eau	Organisation de formations sur les bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau	Ouest-Cornouaille	54, 66	OUESCO	Régie	1 formation / an		
Préserver les zones humides :	Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme	Suivre la révision des PLU pour sécuriser l'intégration des inventaires de zones humides. Documents graphiques conformes aux inventaires de zones humides et règlements des PLU conformes au règlement du SAGE.	Ouest-Cornouaille	59	OUESCO	Régie	Suivre 100% des révision de PLU		
	Labélisation Ramsar de la zone humide de la Baie d'Audieme	Mise en valeur de la zone humide de la baie d'Audieme et de sa biodiversité. Sensibilisation sur les services rendus par la zone humide.	Site Natura 2000 de la Baie d'Audieme	63	CCPBS	Régie	1 labélisation		

Actions centrales du PTE	
Actions périphériques du PTE	

La localisation des actions de restauration de la qualité des milieux aquatiques est présentée sur la carte ci-après.

En complément du plan d'action, le littoral de l'Ouest Cornouaille peut faire l'objet d'acquisition foncière par le Conservatoire du littoral. Suite à ces acquisitions, le Conservatoire du littoral peut être maître d'ouvrage d'action de restauration (études, plan de gestion et travaux) sur des zones humides et cours d'eau du bassin versant de l'Ouest Cornouaille.

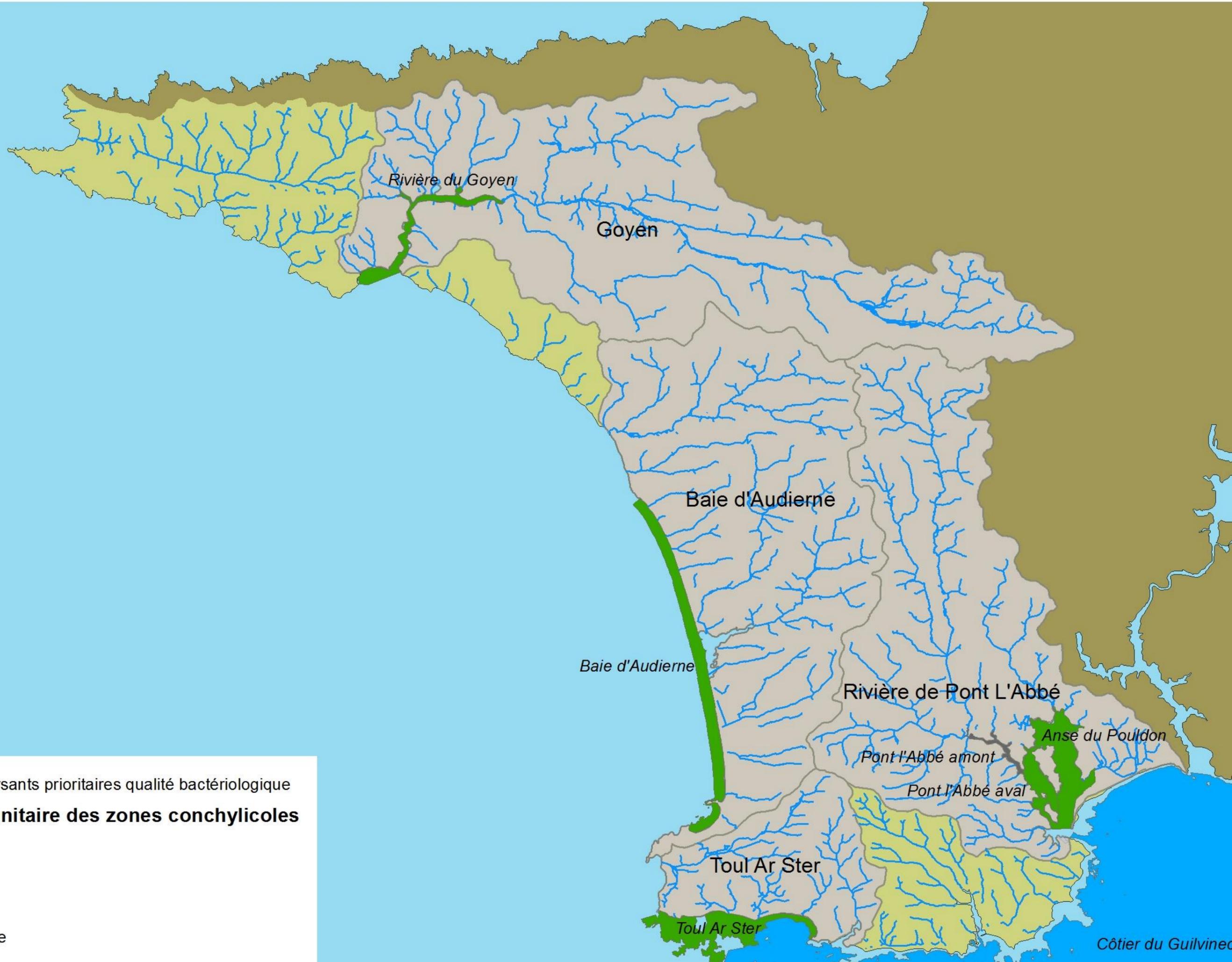


🔹 Satisfaction des usages littoraux

Objectifs thématiques	Actions	Descriptions	Echelle	Dispositions PAGD	Maitrise d'ouvrage	Régie/ Prestation	Objectifs opérationnels	Objectifs de résultats	Hiérarchisation
Maintenir la mobilisation des acteurs	Animation du GTML	Animation d'un groupe technique réunissant les acteurs pour orienter et suivre le programme « milieux littoraux ».	Ouest-Cornouaille	3	OUESCO	Régie	3 réunions / an	Atteindre un classement en A sur toutes les zones conchylicoles pour l'ensemble des groupes de coquillages.	
Améliorer la qualité microbiologique des eaux des zones conchylicoles	Réalisation de profils de vulnérabilité des zones conchylicoles dont le classement est inférieur à A.	Identification des sources de pollutions bactériologiques et élaborer un programme d'actions hiérarchisées visant à améliorer la qualité des eaux conchylicoles	Estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, Estuaire du Goyen, Baie d'Audieme, Zone de Toul Ar Ster	6	OUESCO	Régie	Réalisation de 4 profils de vulnérabilité des zones conchylicoles	Cet objectif ne s'applique pas au site de la rivière de Pont-l'Abbé amont. Viser le bon état chimique des eaux littorales. Limiter le développement des algues vertes sur vasière.	
	Animation des plans d'actions définis dans le cadre des profils de vulnérabilités des zones conchylicoles	Au vu des conclusions des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles, l'animation des plans d'actions portera sur : l'agriculture, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, l'eau pluviale, les eaux grises et noires des bateaux, ...					7, 8, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19		
Améliorer la qualité chimique des eaux littorales	Animation du schéma de carénage	L'animation du schéma de carénage visera à développer des partenariats avec le syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Comouaille, les communes et les chantiers navals pour : mettre en conformité les aires de carénage avec le règlement du SAGE, développer les alternatives à l'utilisation des produits antifouling et à proscrire l'utilisation des biocides pour le lavage des aménagement portuaires.	Ouest-Cornouaille	21, 22, 23, 25, 26, 27	OUESCO	Régie	Mise aux normes de l'ensemble des équipements.		
Lutter contre la prolifération des algues vertes	Rédaction d'un plan de lutte contre la prolifération des algues vertes sur l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé	Au vu des conclusions de l'étude régionale sur l'évaluation de l'impact des sédiments sur la prolifération des algues vertes sur vasière, le PTE intégrera un plan de lutte contre les algues vertes sur les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.	Estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé	/	OUESCO	/	Si besoin, valider un plan de lutte contre les algues vertes		

Actions centrales du PTE	
Actions périphériques du PTE	

La localisation des zones d'études pour la réalisation des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages est présentée sur la carte ci-après.



Bassins versants prioritaires qualité bactériologique

Classement sanitaire des zones conchylicoles

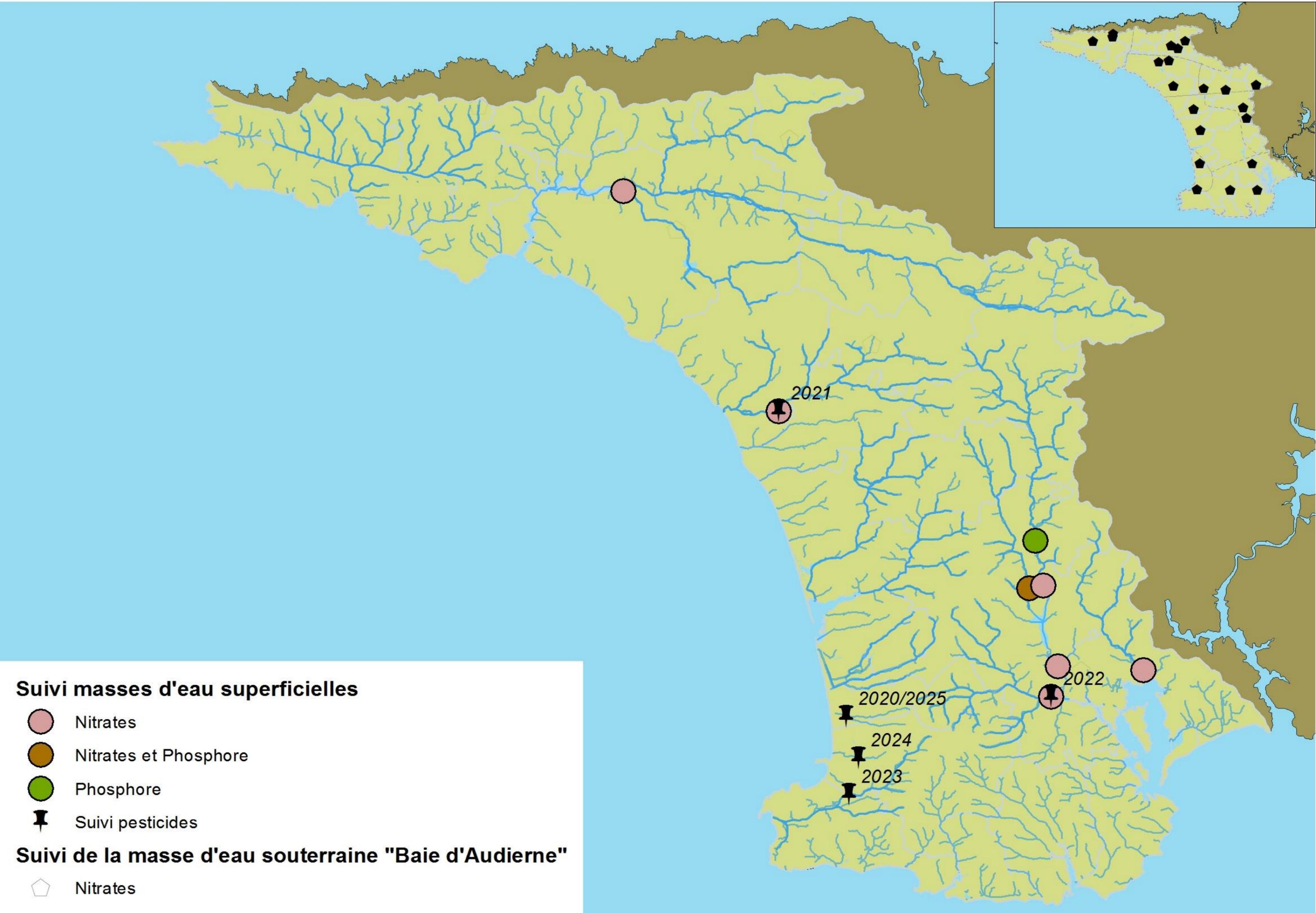
- A
- B
- C
- Non classée

💧 Suivi de la qualité de l'eau et des milieux

Objectifs thématiques	Actions	Descriptions	Echelle	Dispositions PAGD	Maitrise d'ouvrage	Régie/ Prestation	Objectifs opérationnels	Objectifs de résultats	Hiérarchisation
Evaluation des actions	Animation du réseau de suivi de la qualité des eaux et des milieux du PTE	Acquisition, traitement, interprétation et bancarisation des données issues du suivi de la qualité de l'eau et des milieux du PTE : Eaux superficielles : nitrates, phosphore total, ortho phosphate, pesticides, biologie et microbiologie Eaux souterraines : nitrates	Ouest-Cornouaille	6, 36, 42	OUESCO	Régie	Eaux superficielles : . nitrate : 7 stations (suivi mensuel calendaire) . Phosphore 2 stations (suivi mensuel par temps de pluie) . pesticides 1 station tournante (suivi calendaire par temps de pluie) . suivi biologique (travaux morphologiques des cours d'eau) . Suivi microbiologique (profils de vulnérabilité des zones conchylicoles) Eaux souterraines : . Nitrate : 21 stations (suivi semestriel tous les 5 ans)	Atteindre les objectifs précédemment cités	
	Suivi des autres réseaux	Acquisition, traitement, interprétation et bancarisation des données issues des autres suivis : DDTM, AELB, CD29, IFREMER, ...		6	OUESCO	Régie	Suivre l'ensemble des réseaux de suivi du territoire		

Actions centrales du PTE	
Actions périphériques du PTE	

La localisation des stations de suivi est présentée sur la carte ci-après.



🔹 **Communication, sensibilisation**

Objectifs thématiques	Actions	Descriptions	Echelle	Dispositions PAGD	Maitrise d'ouvrage	Régie/ Prestation	Objectifs opérationnels	Objectifs de résultats	Hiérarchisation
Renforcer la communication	Animation du site internet et de la page Facebook	Sensibilisation aux enjeux du territoire, information sur les objectifs du SAGE, valorisation des actions du PTE. Les opérations de communications seront prioritairement ciblées sur les habitants de l'Ouest-Cornouaille.	Ouest-Cornouaille	4, 19, 27, 31, 33, 34, 63, 66	OUESCO	Régie	1 opération de communication d'envergure / an	Faire connaître OUESCO.	
	Rédaction des communiqués de presse							Sensibiliser les habitants de l'Ouest-Cornouaille aux enjeux du SAGE	
	Réalisation d'opérations de communication							Informers les habitants sur les objectifs du SAGE.	
								Valoriser les actions du PTE.	

Actions centrales du PTE	
Actions périphériques du PTE	

La localisation des stations de suivi est présentée sur la carte ci-après.

4.2 Les moyens humains mobilisés

L'équipe d'animation de OUESCO (animation SAGE et mise en œuvre du PTE) sera constituée de 4 ETP exerçant les missions suivantes coordonnées entre elles :

- Un animateur général (1 ETP) : animation des instances, animation du SAGE, coordination du PTE, gestion de la communication.
- Un animateur milieux aquatiques (1 ETP) : animation du GTMA, animation, mise en œuvre et suivi du programme de restauration des milieux aquatiques, gestion du système d'information géographique.
- Un animateur agricole (1 ETP) : animation du GTA et du GTMU, animation, mise en œuvre et suivi du programme agro-environnemental, animation mise en œuvre et suivi de la démarche « entretenir au naturel ».
- Un animateur milieux littoraux (1 ETP) : animation du GTML, animation, mise en œuvre et suivi du programme de satisfaction des usages littoraux, suivi de la qualité de l'eau (acquisition, traitement, interprétation et bancarisation des données). Les réflexions de mutualisation avec le SAGE Sud Cornouaille et le SAGE Odet pour l'animation littorale et avec le SAGE baie de Douarnenez pour le suivi de la qualité de l'eau sont à poursuivre.

L'équipe d'animation est complétée par une prestation de services de l'EPAB (0.3 ETP) pour la réalisation des procédures budgétaires et comptables, gestion de la paie, gestion administrative du personnel.

En complément, les EPCI signataires du PTE nommeront chacune un agent référent pour suivre le PTE et assuré le lien avec les services concernés.

5 – Le calendrier et le cout prévisionnel

Le coût prévisionnel total du PTE de l'Ouest-Cornouaille pour la période 2020-2025 s'élève à 3 391 620 €.

Le calendrier et le coût prévisionnel des actions du PTE sont présentés dans le tableau ci-après.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

- 1 816 960 € de subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne, soit 54 %
- 455 346 € de subvention de la région Bretagne, soit 13 %
- 193 050 € euros de subvention du département du Finistère, soit 6 %
- 631 364 € euros de subvention de OUESCO, soit 19 %
- 244 000 € euros de subvention de la CCPBS, soit 7 %
- 44 400 € de subvention de la CCHPB, soit 1 %

Nature des opérations	Détail des opérations	ETP	MO	Partenariats	Projet de Territoire pour l'Eau 2020-2025						
					Contrat territorial 2020-2022			Contrat territorial 2023-2025			
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	
					Total €	Total €	Total €	Total €	Total €	Total €	
SAGE	Charges salariales - animateur SAGE	1	OUESCO	/	52 000 €	52 000 €	52 000 €	52 000 €	52 000 €	52 000 €	
	Frais de fonctionnement - animateur SAGE		OUESCO	/	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	
	Charges salariales - secrétaire administratif	0,3	OUESCO	/	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
	Frais de fonctionnement - secrétaire administratif		OUESCO	/	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
	Communication	/	OUESCO	/	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
	Mise en œuvre, suivi et révision	Cohérence SAGE SCOT PLU	/	OUESCO	SIOCA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Assistance tableau de bord du SAGE	/	OUESCO	/		10 000 €				
Assistance révision du SAGE		/	OUESCO	/						50 000 €	
TOTAL SAGE					98 000 €	108 000 €	98 000 €	98 000 €	98 000 €	148 000 €	
PTE	Charges salariales - animateur agricole	1	OUESCO	/	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
	Frais de fonctionnement - animateur agricole		OUESCO	/	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
	Charges salariales - animateur milieux aquatiques	1	OUESCO	/	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	
	Frais de fonctionnement - animateur milieux aquatiques		OUESCO	/	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
	Charges salariales - animateur milieux littoraux (animation littorale)	0,6	OUESCO	/	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	
	Frais de fonctionnement - animateur milieux littoraux (animation littorale)		OUESCO	/	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	
	Charges salariales - animateur milieux littoraux (suivi de la qualité de l'eau)	0,4	OUESCO	/	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	
	Frais de fonctionnement - animateur milieux littoraux (suivi de la qualité de l'eau)		OUESCO	/	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
	Communication	/	OUESCO	/	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
	Suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques	Suivi nitrates (eau superficielle)	/	OUESCO	/	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
		Suivi nitrates (eau souterraine)	/	OUESCO	/					200 €	
		Suivi phosphore	/	OUESCO	/	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
		Suivi pesticides	/	OUESCO	/	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
		Suivi bactériologique	/	OUESCO	/	25 000 €	20 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
		Suivi des indicateurs biologiques	/	OUESCO	/		3 500 €	3 500 €		3 500 €	3 500 €
	Reconquête de la qualité de l'eau	Développement des filières agricoles économes en intrants	/	OUESCO	EPCI	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
		Animation de la charte des prescripteurs et des conseillers agricoles	/	OUESCO	/	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Animation du PAEC		/	OUESCO	/	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €			
Diagnostics/projets nitrates		/	OUESCO	EPCI	40 000 €	40 000 €	40 000 €				
Suivi des projets nitrates		/	OUESCO	/				30 000 €	30 000 €	30 000 €	
Etude agricole phosphore		/	OUESCO	/	20 000 €						
Diagnostics/projets phosphore		/	OUESCO	/		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
DPR2 "pesticides"		/	OUESCO	/	0 €	0 €	0 €				
Intégration des linéaires bocagers stratégiques pour la qualité de l'eau dans les PLU		/	OUESCO	Communes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Accompagnement technique des communes "pesticides"		/	OUESCO	/	5 000 €	5 000 €	5 000 €				
Restauration de la qualité des milieux aquatiques	Refonte de la passe à poisson - barrage du moulin neuf	/	CCPBS	OUESCO	380 000 €						
	Etude pour la création d'un ouvrage de répartition des débits - rivière de Pont-l'Abbé aval	/	OUESCO	/	13 000 €						
	Création d'un ouvrage de répartition des débits - rivière de Pont-l'abbé aval	/	OUESCO	/	21 800 €						
	Renaturation du cours d'eau - rivière de Pont-l'abbé aval (moulin neuf - Pen Enez)	/	OUESCO	AAPPMA	40 300 €						
	Création d'une passerelle - rivière Pont-l'abbé aval	/	OUESCO	/	7 700 €						
	Suppression des bassins d'exhaure, restauration de la ZH - rivière de Pont-l'abbé aval	/	CCPBS	/	200 000 €						
	Labellisation RAMSAR - baie d'Audieme	/	CCPBS-CCHPB	OUESCO	0 €						
	Effacement de l'ouvrage, suppression de l'étang sur cours d'eau à Kerlevar - Virgule	/	OUESCO	/		52 400 €					
	Aménagement de l'ouvrage de St Alour - Ster	/	OUESCO	/		6 500 €					
	Renaturation du cours d'eau - rivière de Pont-l'abbé aval (moulin neuf - Pen Enez)	/	OUESCO	/			6 600 €				
	Renaturation du cours d'eau - rivière de Pont-l'abbé aval (Pen-Enez - estuaire)	/	OUESCO	/			21 720 €				
	Plantation d'une ripisylve - rivière de Pont-l'abbé aval	/	OUESCO	AAPPMA			5 500 €				
	Arrachage des plantes invasives - rivière de Pont-l'abbé aval	/	OUESCO	AAPPMA			5 000 €				
	Effacement de l'ouvrage du Pouldon - Ruisseau de Tréméoc	/	OUESCO	/			10 100 €				
	Effacement de l'ouvrage de l'ancienne pisciculture - Goyen	/	OUESCO	/			11 300 €				
	Renaturation de l'embouchure à Lessunus - Virgule	/	CCHPB	OUESCO				222 000 €			
	Arasement de l'obstacle rocheux de Quelordan - Ruisseau de St Jean	/	OUESCO	/				2 100 €			
	Renaturation du cours d'eau - Ruisseau de St Jean	/	OUESCO	AAPPMA				48 900 €			
	Aménagement des points d'abreuvement - Ruisseau de St Jean	/	OUESCO	/				1 000 €			
	Plantation d'une ripisylve - Ruisseau de St Jean	/	OUESCO	AAPPMA				6 800 €			
	Renaturation du cours d'eau - Ruisseau de St Jean	/	OUESCO	AAPPMA					11 300 €		
	Plantation d'une ripisylve - Ruisseau de St Jean	/	OUESCO	AAPPMA					6 200 €		
	Effacement de l'ouvrage de Kerham - Ruisseau du Loch	/	OUESCO	/					5 600 €		
	Aménagement de l'ouvrage de Penn Ar Roz - Ruisseau du Loch	/	OUESCO	/					3 600 €		
	Etude pour la restauration morphologique - ruisseau de Penmarch	/	OUESCO-CCPBS	/					40 000 €		
	Etude pour la restauration de la continuité écologique Trégonuen, Cremeneq - Virgule	/	OUESCO	/						40 000 €	
	Intégration des inventaires de zones humides dans les PLU	/	OUESCO	Communes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Accompagnement technique pour l'entretien des cours d'eau	/	OUESCO	/	0 €	0 €	0 €					
Satisfaction des usages littoraux	Profil conchylicole - estuaire de la rivière de Pont l'abbé	/	OUESCO	/	0 €	0 €	0 €				
	Profil conchylicole - estuaire Goyen	/	OUESCO	/	0 €	0 €	0 €				
	Profil conchylicole - baie d'Audieme	/	OUESCO	/	0 €	0 €	0 €				
	Profil conchylicole - zone de Toul Ar Ster	/	OUESCO	/	0 €	0 €	0 €				
	Animation du plan d'action "bactériologique"	/	OUESCO	EPCI				0 €	0 €	0 €	
	Animation du schéma de carénage	/	OUESCO	SM des ports				0 €	0 €	0 €	
Evaluer l'impact du sédiment sur le dvp des AV sur vasière et développer un plan d'action	/	CRB - OUESCO	/	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
TOTAL PTE					953 800 €	338 400 €	324 720 €	526 800 €	313 400 €	286 500 €	
TOTAL SAGE / PTE					1 051 800 €	446 400 €	422 720 €	624 800 €	411 400 €	434 500 €	

6 – Les engagements des signataires

Le Conseil Régional de Bretagne s'engage à :

- Accompagner les actions du présent projet selon le budget et financement prévisionnels prévus et affichés dans le projet, en intervenant selon les modalités financières de leurs programmes votés annuellement. Leur participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés.
- Mobiliser en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, les outils de planification (dont en particulier le Plan de Développement Durable de la Bretagne) permettant le financement d'actions du projet de territoire de l'eau.
- Mobiliser les outils et dispositifs dont il dispose, et qui pourraient servir les objectifs du projet de territoire pour l'eau, et notamment les outils de sa politique biodiversité.
- Accompagner les démarches en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, dans les secteurs dont il a la charge.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'engage à :

- Accompagner financièrement le projet, l'engagement financier de l'Agence de l'Eau à travers le contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille 2020-2022.

OUESCO, la CCPBS, la CCHPB et la CCCSPR s'engagent à :

- Réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage dans les délais indiqués.
- Participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon les maquettes financières présentées chaque année, étant entendu que l'engagement pris reste subordonné à l'ouverture des moyens financiers prévus.
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.
- Réaliser des bilans annuels de l'ensemble du projet de territoire pour l'eau et les bilans évaluatifs de fin de projet de territoire pour l'eau, en s'assurant de la mise en œuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées.

Le Conservatoire du littoral s'engage à :

- Associer OUESCO et à prendre en compte les objectifs du PTE s'il porte des actions de restauration de zones humides et/ou de cours d'eau sur les bassins versants de l'Ouest Cornouaille.
- Réaliser des bilans annuels pour alimenter les bilans du contrat et rendre compte de l'efficacité des actions menées.
- Contribuer au bilan évaluatif au bout des 6 ans.

~ Synthèse ~

L'infographie ci-après présentée synthétise le programme d'action du PTE de l'Ouest-Cornouaille.

ÉCONOMIE

USAGES

BIODIVERSITÉ

URBANISME



ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS SUR LES BASSINS VERSANTS PRIORITAIRES

SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME



ENTRETIEN AU NATUREL DES ESPACES PUBLICS



DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES AGRICOLES ÉCONOMES EN INTRANTS



RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

RESTAURATION DE LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

PROJET DE TERRITOIRE POUR L'EAU DE L'OUEST-CORNOUAILLE



RECONQUÊTE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

ÉVALUATION DES ACTIONS

NITRATE
PHOSPHORE
PESTICIDES
BACTÉRIOLOGIE
BIOLOGIE



SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

RENATURATION DES COURS D'EAU

PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES



AMÉNAGEMENT DES AIRES DE CARENAGE

SATISFACTION DES USAGES LITORAUX

LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES SUR VASIÈRE

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES EAUX DES ZONES CONCHYLICOLES



Fait à TREGUENNEC le 16.01.2020

Le Président du syndicat mixte du
SAGE Ouest-Cornouaille

Monsieur Yves KERISIT

Le Président
de la Région Bretagne

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD

par Le Directeur général de l'agence de
l'eau Loire-Bretagne

Monsieur Martin GUTTON

Le Président de la communauté de
communes du pays bigouden sud

Monsieur Raynald TANTER

Le Président de la communauté de
communes du haut pays bigouden

Monsieur Pierre PLOUZENNEC

Le Président de la communauté de
communes du cap sizun – pointe du Raz

Monsieur Bruno LE PORT

La Directrice du Conservatoire du
littoral

Madame Agnès VINCE

P.O.

ANNEXE 1

ARBRE DES OBJECTIFS DU PLAN BRETON POUR L'EAU

Objectifs stratégiques	Objectifs intermédiaires
Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les bretons, pour une action collective plus lisible, plus accessible et plus participative	Informer et former
	Organiser les conditions d'une gouvernance efficace
	Mieux comprendre pour mieux agir
Viser le respect de la qualité des milieux aquatiques, en intégrant le besoin d'un développement équilibré des territoires bretons	Réduire la pollution des eaux continentales et de la frange littorale (nitrates, produits phytosanitaires, autres polluants)
	Maintenir des milieux aquatiques vivants
S'adapter aux risques liés à l'eau	Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
	Sécuriser les personnes, les biens et pérenniser l'activité économique face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

ANNEXE 2

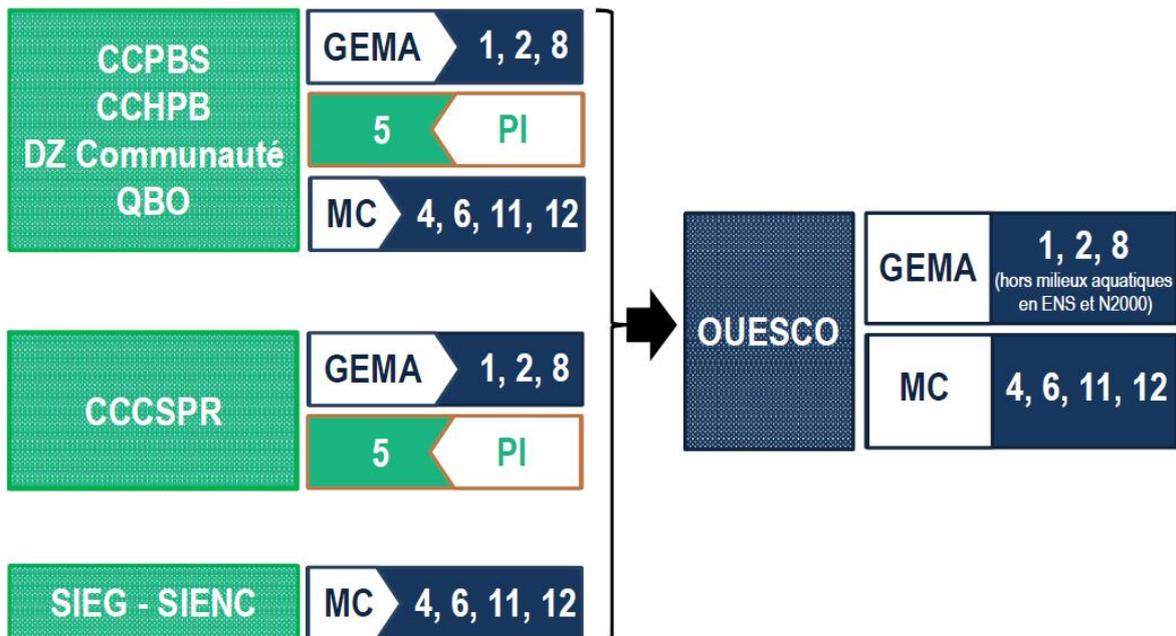
SCHEMA ORGANISATIONNEL DE LA COMPETENCE GEMAPI A L'ECHELLE DE L'OUEST-CORNOUAILLE

Missions du grand cycle de l'eau (Art L212-7 du code de l'environnement)

Compétence GEMAPI	Missions complémentaires
1. Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	3. Approvisionnement en eau (tous usages)
2. Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau	4. Maitrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutttes contre l'érosion des sols
5. Défense contre les inondations et contre la mer	6. Lutte contre la pollution
8. Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides, des formations boisées	7. Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines
	9. Aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
	10. Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
	11. Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux
	12. Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrologique.

➔

- Maintien de l'organisation actuelle (GEMA : 1,2, 8 + MC : 6, 11, 12)
- Ambition croissante sur la maitrise du ruissellement (MC : 4)



ANNEXE 3

APPROBATION DU PTE DE L'OUEST-CORNOUAILLE 2020-2025

Avis motivé de la CLE (séance du 4 juillet 2019)
Délibération de OUESCO (13 juin 2019)
Délibération de la CCPBS (19 septembre 2019)
Délibération de la CCHPB (27 novembre 2019)
Délibération de la CCCSPR (12 décembre 2019)



Avis motivé de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille 04 juillet 2019

Objet :

Projet de territoire pour l'eau 2020-2025 et le contrat territorial 2020-2022 de l'Ouest-Cornouaille

Pour poursuivre la mise en œuvre du SAGE et satisfaire les objectifs de bon état des masses d'eau, le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille, la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et la Communauté de Communes du Cap-Sizun Pointe du Raz, en charge de la compétence de gestion des milieux aquatiques, souhaitent s'engager dans un projet de territoire pour l'eau. Le projet de territoire pour l'eau de l'Ouest-Cornouaille porte sur la période 2020-2025 et inclut deux contrats territoriaux d'une durée de trois ans.

Dans le cadre du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau, pour garantir l'articulation entre la planification et l'opérationnalité, il est demandé un avis motivé de la CLE sur le projet de contrat territorial.

Conformément à la demande de l'agence de l'eau Loire Bretagne, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille s'est réunie le 4 juillet 2019 pour donner un avis motivé sur les objectifs et la stratégie du projet opérationnel.

Monsieur le Président de la CLE, Thierry MAVIC, rappelle :

- que le SAGE Ouest-Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 janvier 2016.
- que lors de la séance du 4 juillet 2018, après avoir délibéré, la CLE a approuvé à l'unanimité le lancement d'une démarche de projet de territoire pour l'eau et de contrat territorial.

La CLE dispose de plusieurs éléments pour émettre un avis sur le projet :

- l'état écologique des masses d'eau de l'Ouest-Cornouaille,
- les enjeux et les objectifs définis par le SAGE Ouest-Cornouaille,
- la stratégie et le plan d'actions prévisionnel du projet de territoire pour l'eau 2020-2025 et du contrat territorial 2020-2022.

La CLE émet les observations suivantes :

- Le projet de territoire pour l'eau 2020-2025 et le contrat territorial 2020-2022 répondent aux objectifs du SAGE et prennent en compte les attentes de la CLE.
- Le renforcement de l'équipe technique et les réflexions de mutualisation qui l'accompagnent sont en adéquation avec l'ambition croissante du projet. La CLE indique que malgré le contexte de restriction budgétaire, il est nécessaire de préserver les dynamiques territoriales.
- La CLE souhaite suivre la mise en œuvre du projet de territoire pour l'eau et du contrat territorial.

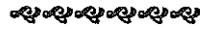
Compte-tenu de ces éléments et en soutien à la dynamique initiée, la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille émet un avis favorable sur le projet de territoire sur l'eau 2020-2025 et le contrat territorial 2020-2022 de l'Ouest-Cornouaille.

Fait à Tréguennec,
le 10 juillet 2019.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Mavic', enclosed within a simple rectangular box. The signature is written in a cursive style.

Thierry Mavic
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

DEPARTEMENT DU FINISTERE
SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**



Séance du 13 juin 2019



Date de la convocation : 6 mai 2019 Membres en exercice : 21, Membres présents et représentés : 17, Voix délibératives : 16
--

L'an deux mille dix-neuf, le six juin, à 14 heures, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, désignés par les comités syndicaux ou conseils communautaires des collectivités membres, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de Landudec sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Yves Kerisit, Président.

Membres présents en exercice : Mavic Thierry, Droguet Yannick, Bourhis Danielle, L'helgouarc'h Jean (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD) – Burel Michel, Le Gall Thierry, Le Berre Pierre (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN) – Floch Alain, Gueguen Paul (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN – POINTE DU RAZ) – Kerisit Yves (SYNDICAT DES EAUX DU GOYEN) – Cozien Jean-Paul (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE) – Kerivel Jean (DOUARNENEZ COMMUNAUTE)

Membres présents suppléants observateurs : Noblet Jean (SYNDICAT DES EAUX DU GOYEN)

Etaient représentés : Jousseaume Eric (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD) a donné pouvoir à L'helgouarc'h Jean (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD) – Méhu Philippe (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD) a donné pouvoir à Droguet Yannick (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD) – Credou Ronan (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD) a donné pouvoir à Bourhis Danielle (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD) – Yannic Jean-Bernard (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN) a donné pouvoir à Burel Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Canevet Michel (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN) - Guillon Didier (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN – POINTE DU RAZ) – Corrolier Christian (QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE)

Personnes invitées : Picheral Thomas (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE) – Jungas Emilie (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE)

Approbation du projet de territoire pour l'eau 2020-2025, du contrat territorial 2020-2022 et engagement des procédures

Vu la délibération du comité syndical du 15 juin 2018 relative au lancement d'une démarche de contractualisation pluriannuelle (projet de territoire pour l'eau et contrat territorial).

Monsieur le Président propose l'approbation du projet de territoire pour l'eau de l'Ouest-Cornouaille. Le projet de territoire pour l'eau porte sur la période 2020-2025 et inclut deux contrats territoriaux de 3 ans. Le plan prévisionnel de financement est annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité :

- le projet de territoire pour l'eau;
- la passation d'un projet de territoire pour l'eau sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille entre le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille et le conseil régional de Bretagne sur la période 2020-2025,
- la passation d'un contrat territorial sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille entre le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille et l'agence de l'eau Loire Bretagne sur la période 2020-2022.

Autorise le président à :

- signer le projet de territoire pour l'eau au nom du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille,
- signer le contrat territorial au nom du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille,
- engager la procédure de DIG et à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- signer les marchés de travaux.

Pour copie certifiée conforme
à Tréguennec
le 14.06.19

Le Président,
Yves Kerisit



Visa de la préfecture :



17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convoqué par lettre du 13 septembre 2019, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle polyvalente de SAINT JEAN TROLIMON, sous la présidence de Monsieur Raynald TANTER,

Le JEUDI 19 SEPTEMBRE à 18 h 30.

Sont présents :

COMBRIT	M. BEAUFILS, M. GAONAC'H
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU
ÎLE-TUDY	M. JOUSSEAUME
LOCTUDY	MM. LE CORRE, Mme ZAMUNER
PENMARC'H	MM. BOUGUEON, M. BUREL, Mme DUPONT, M. LE FLOC'H, M. TANTER
PLOBANNALEC LESCONIL	Mme HUE, M. VIGOUROUX
PLOMEUR	MM. CREDOU, GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	M. ANSQUER, Mme CAUDAL, M. DECOUX, Mme DREAU, Mme LAGADIC, M. LE DOARE, Mme LE ROHELLEC, M. MAVIC, M. SCHOCK
SAINT JEAN TROLIMON	M. DROGUET, Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. LE TENNEUR, Mme Nathalie TANNEAU
TREGUENNEC	M. BOUCHER
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme TANGUY (COMBRIT) à M. BEAUFILS
Mme BUANNIC (LOCTUDY) à Mme ZAMUNER
Mme CORCUFF (LOCTUDY) à Mme CAUDAL
MM. MEHU (LOCTUDY) à M. JOUSSEAUME
Mme CALVEZ (PLOBANNALEC LESCONIL) à M. BUREL
M. JULLIEN (PLOBANNALEC LESCONIL) à Mme HUE
M. ANDRO (PLOMEUR) à M. CREDOU

Départs en cours de séance avec pouvoir :

19h50 : M. CREDOU (PLOMEUR) à M. TANTER
19h55 : M. DROGUET (SAINT JEAN TROLIMON) à Mme GRAVOT

Absents :

M. YVE (COMBRIT)
Mme LE PAPE (PENMARC'H)
Mme TINCQ (PONT L'ABBE)
Mme TANNEAU Isabelle (TREMEOC)

Assistent également à la réunion :

Mmes BEDART, COTTEN, LOC'H, MM. DUBOURG, PIMENTEL, agents de la collectivité.

Secrétaire de séance : Yannick DROGUET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	34
Votants	41

Date de la convocation : 13 septembre 2019
Date d'affichage : 13 septembre 2019
Date d'expédition du rapport : 13 septembre 2019

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL Communautaire du 19 septembre 2019	N° Acte : C-2019-09-19-11
Objet : OUESCO – Présentation du Projet de Territoire pour l'Eau	Classification : 8.8 – Environnement

En 2018, le comité syndical de OUESCO et la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille ont décidé du lancement d'une démarche de projet de territoire pour l'eau (PTE). Résultat d'un processus de concertation, ce document opérationnel priorise les actions pour répondre aux objectifs fixés par le SAGE.

Le PTE de l'Ouest-Cornouaille porte sur la période 2020-2025 et marque une ambition croissante : reconquête de la qualité de l'eau littorale, travaux de restauration des milieux aquatiques, développement de filières agricoles vertueuses pour la qualité de l'eau, ...

En corrélation avec les enjeux et objectifs du SAGE Ouest-Cornouaille, le PTE vise à prioriser des actions, développer des partenariats et assurer la transversalité sur les thématiques suivantes :

- Suivi de la qualité de l'eau : nitrate, phosphore, pesticides...
 - Réduction du nombre de stations et de mesures
 - Orientation vers évaluation des actions.

- Reconquête de la qualité de l'eau : nitrate, phosphore, pesticides :
 - Développement des filières agricoles économes en intrants.
 - Animation de la charte des conseillers et prescripteurs agricoles.
 - Accompagnement agro-environnemental des agriculteurs sur les bassins prioritaires.
 - Accompagnement technique des communes.

- Restauration de la qualité des milieux aquatiques
 - Restauration morphologique des cours d'eau.
 - Reconquête de la continuité écologique.
 - Labellisation RAMSAR de la zone humide de la Baie d'Audierne.

- Satisfaction des usages littoraux.
 - Réalisation et animation des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillage.
 - Animation du schéma de carénage.

- Animations Communication

Ces nouvelles ambitions se traduisent par un renforcement de la structure, de 3 à presque 5 ETP (0,4 ETP en secrétariat, 1,5 ETP en technicien).

Le plan prévisionnel de financement avec un reste à charge de 244.000€ pour la CCPBS (234.000€ en 2020 pour la renaturation de la Rivière de Pont l'Abbé et 10.000€ en 2024) est joint en annexe.

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
CONSEIL Communautaire du 19 septembre 2019	N° Acte : C-2019-09-19-11
<u>Objet</u> : OUESCO – Présentation du Projet de Territoire pour l'Eau	Classification : 8.8 – Environnement

Le 20 juin dernier, le Directeur de OUESCO est venu présenter aux élus du Bureau le Projet de territoire pour l'eau, avec une demande de positionnement du Conseil Communautaire sur les 3 points suivants :

- La signature du projet par la CCPBS,
- L'accompagnement agro-environnementale des jeunes agriculteurs,
- Le développement des filières agricoles vertueuses pour l'environnement.

Pour information :

- la CCHPB et la CCCSPR se sont prononcées favorablement, les orientations agricoles énoncées ci-dessus bénéficient de l'appui de la région Bretagne et sont discutées avec les services économiques.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide la signature du Projet de Territoire pour l'Eau et autorise le Président à signer le PTE,
- Emet un avis de principe favorable pour l'accompagnement agro-environnementale des Jeunes agriculteurs,
- Emet un avis de principe favorable pour le développement des filières agricoles vertueuses pour l'environnement.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Raynald TANTER



Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN
2A Rue de la Mer
29 710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

LE MERCREDI VINGT SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à dix- huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de PEUMERIT, sur convocation de Pierre PLOUZENNEC, Président.

Etaient présent.e.s: BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CHATALIC Ronan, COUROT Christine, COZIC Noël, DROVAL Sylviane, GLOANEC Pierre, HUET Elisabeth, JOLIVET Christian, KERLOCH Josiane, LANNOU Annie, LE BERRE Albert, LE BERRE Pierre, LE BLEIS Jean-François, LE GALL Thierry, LE GUELLEC Yves, LE SCAON Véronique, OLIVIER Martine, PETON Gabrielle, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUZENNEC Pierre, RONARC'H Philippe, SANDRIN Philippe, YANNIC Jean-Bernard.

Etaient représenté.e.s: BOLZER Claude (pouvoir à CARADEC Jean-Louis), CANEVET Michel (pouvoir à COUROT Christine), CONAN Solène (pouvoir à COZIC Noël), DRAOULEC Pierre (pouvoir à OLIVIER Martine), RASSENEUR Emmanuelle (pouvoir à CHATALIC Ronan).

Etaient absent.e.s : CALVEZ Jean-Luc, CROCQ Jean-Luc, DANIEL Huguette, GAUTIER Anne.

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARADEC

Membres en exercice : 34

Présents/représentés : 30

Date de convocation et de transmission : 21 novembre 2019. Votants : 30 Exprimés : 30

Objet 9-1 : Eau potable – Projet de territoire pour l'eau de l'Ouest Cornouaille

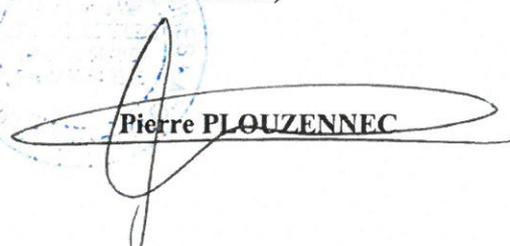
Michel BUREL, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire que le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE 2020-2025 et Ct 2020-22) de l'Ouest-Cornouaille a été validé par le comité syndical de OUESCO (délibération du 13/06/19) et la commission locale de l'eau du SAGE Ouest-Cornouaille (avis motivé du 04/07/19).

Les documents sont aujourd'hui validés par les instances de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la région Bretagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, dans la continuité de la présentation faite au printemps en bureau communautaire :

- Autorise le Président à signer le Projet de Territoire pour l'eau de l'Ouest-Cornouaille 2020-2025 et le contrat territorial 2020-2022 ;
- Acte l'accompagnement agro-environnemental des jeunes agriculteurs (JA) et le développement des filières agricoles vertueuses pour l'environnement.

Le Président,


Pierre PLOUZENNEC



Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le

ID : 029-242900629-20191212-2019_12_12_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle de la commune de Mahalon sur convocation qui leur a été adressée par le Président le 4 décembre 2019.

Étaient présents :

AUDIERNE : COLLOCH Joëlle, EVENAT Joseph, GUILLON Didier, KERLOC'H Gurvan, MARZIN Jean-François, MEVEL Gérard, PREISSIG Brigitte.

BEUZEC-CAP-SIZUN: BESCOND Catherine, SERGENT Gilles.

CLEDEN-CAP-SIZUN: KERSAUDY Nadine, HERLEDAN Cédric.

CONFORT-MEILARS : GUEGUEN Paul; LE DREAU Patrick.

GOULIEN : GOARDON Henri, L'HELGOUAC'H Claude.

MAHALON : LE BERRE Myriam, LE GALL Bernard.

PLOGOFF : LEMAITRE Maurice, RENAULT Marie Elisa.

PLOUHINEC : BOUGUYON Françoise, FLOCH Alain, GARREC Pierre, HELOU Marie Ange, LE PORT Bruno.

PONT-CROIX : DIVANAC'H Odile, LAURIOU Benoît, MOAN Henri.

PRIMELIN : DONNART Alain, MARCHAND Pierre.

Absents :

PLOUHINEC : LEON Valérie, ROUMIER Christophe.

Assistaient également à la séance :

Jonathan GAUTHIER et Philippe LANNOU, services de la communauté de communes.

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard LE GALL

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 29

Nombre d'absents : 2

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 29

2019-12-12-02

PROJET DE TERRITOIRE POUR L'EAU DE L'OUEST CORNOUAILLE (PTE)

Le conseil régional et l'agence de l'eau Loire-Bretagne se sont engagés dans l'élaboration d'un Plan Breton pour l'Eau (PBE), expression d'un projet politique et d'orientations partagées, pour une gestion intégrée de l'eau à l'échelle de la Bretagne.

Le présent PTE vise à décliner les orientations du PBE à l'échelle du territoire du SAGE de l'Ouest Cornouaille. Cela suppose principalement de passer d'une logique de programmes multithématiques à une logique de projet intégré de gestion de l'eau.

Fondé sur la concertation des acteurs locaux, le PTE de l'ouest cornouaille traduit l'accord entretenu entre les différents partenaires.

Aussi les orientations retenues sont directement liées aux enjeux et objectifs du SAGE de l'ouest cornouaille.

Aussi les orientations retenues sont directement liées aux enjeux et objectifs du SAGE de l'ouest cornouaille :

- Reconquérir la qualité de l'eau en développant les filières agricoles économes en intrants
- Restaurer la qualité des milieux aquatiques en renaturant les cours d'eau les plus dégradés
- Satisfaire les usages littoraux en réalisant les profils de vulnérabilité des zones conchycoles.
- Renforcer la communication en multipliant les actions de sensibilisation auprès des habitants du territoire.
- Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en orientant le suivi vers l'évaluation des actions

Enfin dans le cadre de l'animation générale, une attention particulière sera portée pour assurer la transversalité des politiques publiques (eau, développement économique, aménagement du territoire, biodiversité, climat) et développer des partenariats (collectivités, acteurs économiques et monde associatif).

Le PTE de l'ouest cornouaille est défini pour la période 2020-2025 et inclut deux contrats territoriaux de 3 ans.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Approuve le projet de territoire pour l'eau de l'ouest cornouaille 2020-2025

Autorise le président à signer le contrat de territoire pour l'eau de l'ouest cornouaille.

Pour copie certifiée conforme,
A Mahalon,

Le 12 décembre 2019

Le Président,

Bruno LE PORT